



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des
Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
22 avril 2021

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2022

6-10 juin 2022, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport analyse les progrès cumulés accomplis dans la réalisation des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021. Il doit être lu parallèlement au rapport statistique et financier de 2022 (DP/FPA/2022/4 [Part I]/Add.1), dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires du FNUAP.

Il décrit également les résultats obtenus en 2020-2021 dans le cadre de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Le FNUAP a accompli de nets progrès en ce qui concerne l'atteinte des résultats et des cibles finales de son plan stratégique pour 2018-2021. Le présent rapport fait le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) prendre note des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive pour 2021 : DP/FPA/2022/4 (Part I, Part I/Add.1 et Part II) ;
- b) noter avec satisfaction les progrès accomplis par le FNUAP dans l'atteinte des résultats et des cibles finales du plan stratégique pour la période 2018-2021.



Table des matières

I.	Synthèse	3
II.	Contexte du plan stratégique 2018-2021	7
III.	Résultats obtenus en 2018-2021	8
IV.	Le nouveau plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025.....	35

Annexes

Annexe 1 :	Tableaux de bord et indicateurs actualisés pour 2021
Annexe 2 :	Mise à jour humanitaire du FNUAP en 2021
Annexe 3 :	Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales en 2021
Annexe 4 :	Mise en œuvre de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2021
Annexe 5 :	Mise en œuvre du chapitre commun du plan stratégique en 2021
Annexe 6 :	Cadre de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025

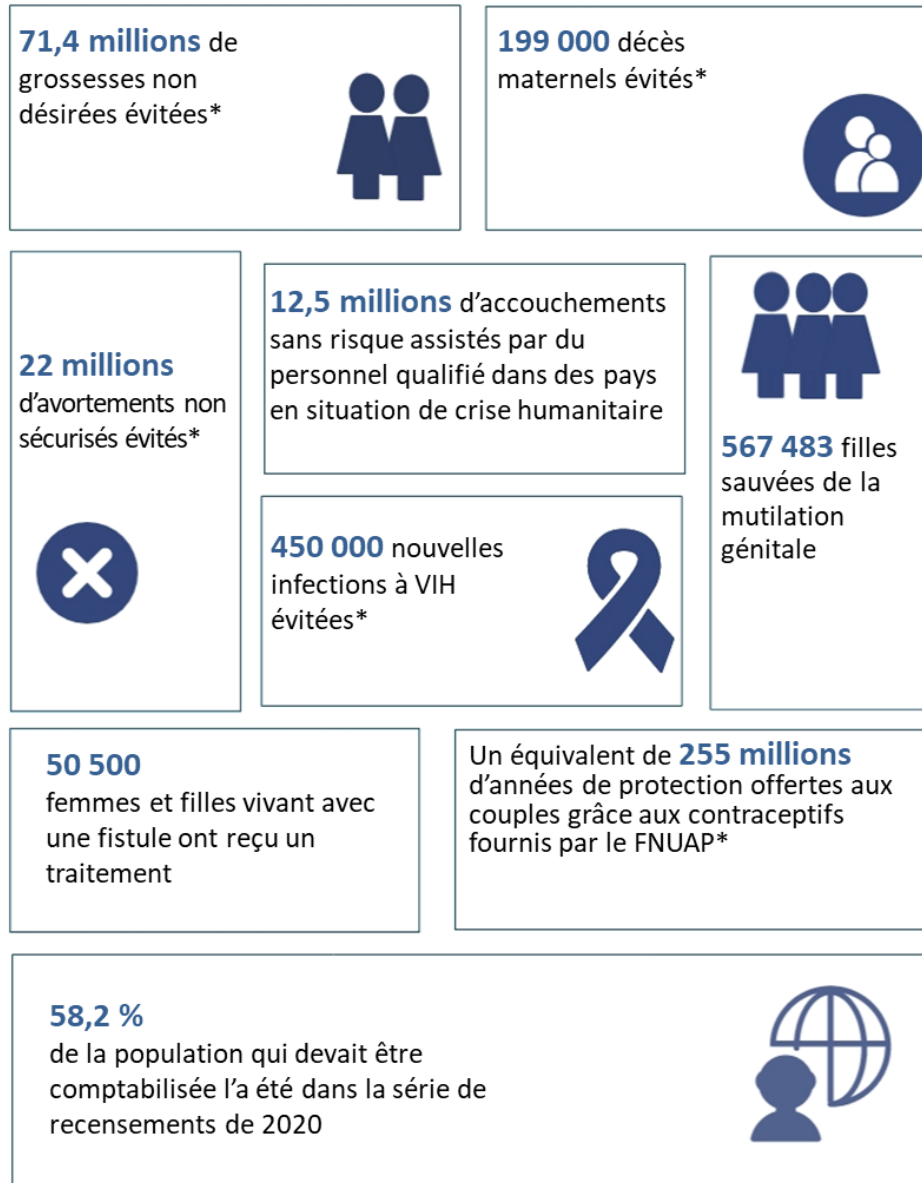
Les annexes sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

I. Synthèse

1. Le présent rapport analyse les progrès cumulés accomplis dans l'atteinte des résultats et des cibles finales du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021. Le plan actuel est le premier de trois plans stratégiques successifs¹ destinés à aider le FNUAP à accélérer les progrès en vue de mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Ce rapport aborde en outre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 71/243 et 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il décrit les difficultés rencontrées ainsi que les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021.
3. Malgré les perturbations provoquées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le FNUAP a su adapter ses programmes et a accompli de nets progrès en vue d'atteindre les objectifs du plan stratégique, à savoir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, la réalisation des droits en matière de reproduction ainsi que la réduction de la mortalité maternelle, afin d'accélérer la réalisation du Programme d'action de la CIPD. D'après les dernières données disponibles, la plupart des indicateurs associés à ces objectifs affichent une évolution positive. Toutes les évaluations conduites depuis le début de la pandémie de COVID-19 montrent que les bureaux de pays du FNUAP se sont bien adaptés dans le cadre de la riposte à la pandémie.
4. Au cours de la période précédant la pandémie, le FNUAP et ses partenaires ont accompli des progrès constants vers la réalisation des quatre résultats du plan stratégique, à savoir : a) accroître l'utilisation de services intégrés de santé sexuelle et reproductive ; b) autonomiser les jeunes ; c) faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ; et d) prendre en compte toutes les personnes, partout dans le monde. Plusieurs indicateurs de résultats et d'impact ont affiché un rythme de progression plus rapide sur la période 2018-2021 qu'au cours des années précédentes.
5. Malgré la pandémie, le FNUAP a enregistré en 2021 ses meilleurs résultats relatifs aux produits par rapport aux années 2018, 2019 et 2020. Le Fonds a pleinement atteint huit des 14 résultats en matière de développement inscrits dans son plan stratégique, au regard des cibles finales de ce dernier.
6. En 2021, le FNUAP a atteint et dépassé pratiquement tous ses objectifs en matière de prestation de services. Ce résultat témoigne de l'efficacité et de la réactivité dont a fait preuve le FNUAP dans le cadre de sa riposte à la COVID-19, qui consistait principalement à garantir la continuité des services.
7. Le FNUAP et ses partenaires ont posé de solides bases en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs du plan stratégique, en particulier dans le contexte d'incertitude qui prévaut actuellement aux niveaux mondial, régional et national. Ces trois résultats transformateurs consistent à mettre fin a) aux décès maternels évitables, b) à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale et c) à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes telles que la mutilation génitale féminine et les mariages d'enfants, les mariages précoces ou les mariages forcés. Les résultats obtenus par le FNUAP ont également contribué à la réalisation des objectifs de développement durable.
8. La figure 1 ci-après met en évidence certains des progrès majeurs accomplis entre 2018 et 2021.

¹ Les deux prochains plans stratégiques couvriront les périodes 2022-2025 et 2026-2029. Le plan stratégique actuel (2022-2025) est donc le deuxième d'une série de trois plans successifs.

Figure 1
**Résultats majeurs obtenus en 2018-2021
 dans les pays de programme du FNUAP**



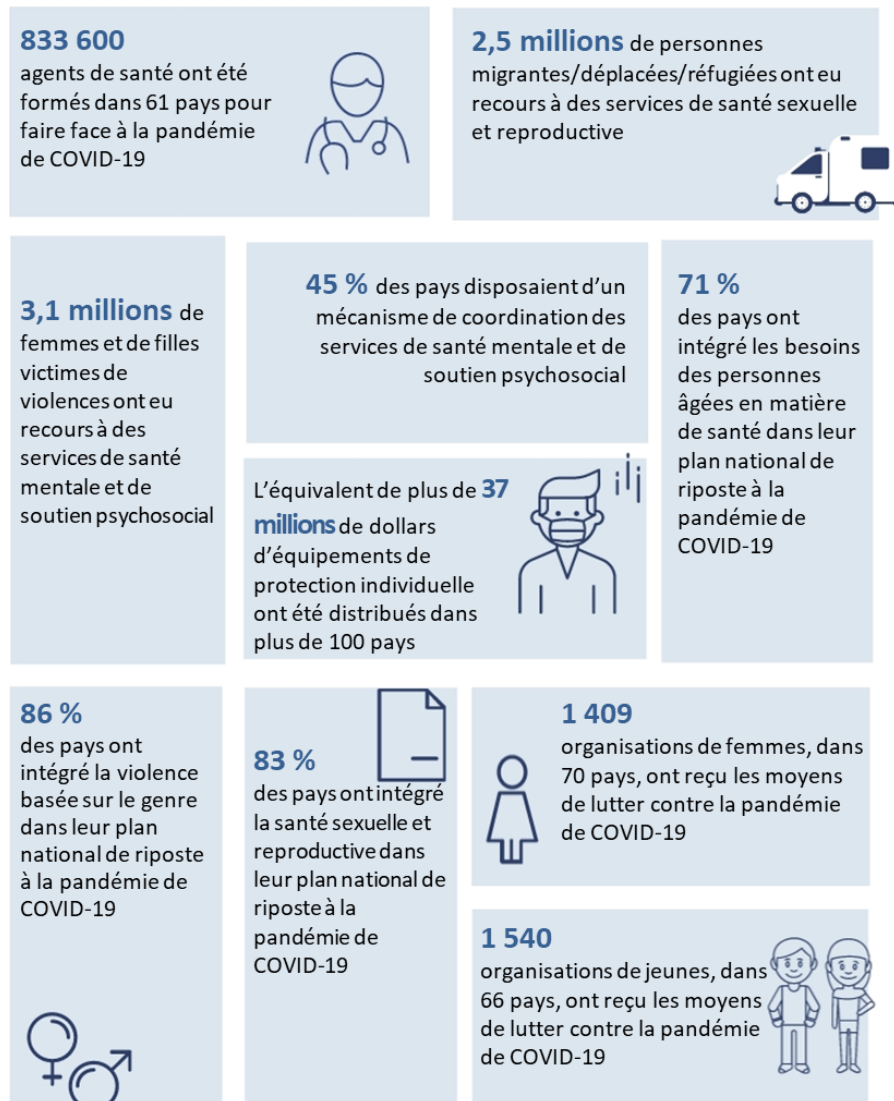
* Résultats estimés découlant de la distribution de produits de planification familiale du FNUAP

Plus de résultats sont disponibles à l'adresse : www.unfpa.org/fr/data/results

9. Au cours de la période couverte par le plan stratégique, le FNUAP et ses partenaires ont répondu de manière efficace et efficiente non seulement à la pandémie de COVID-19, mais également à une série d'autres situations

d'urgence humanitaire, contribuant ainsi à sauver la vie de millions de femmes et de jeunes. La figure 2 met en évidence les principaux résultats atteints dans le cadre la riposte à la pandémie de COVID-19.

Figure 2
Résultats atteints dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 sur la période 2020-2021 dans les pays de programme du FNUAP



Source : enquête sur la riposte à la pandémie de COVID-19 du FNUAP, 2020 et 2021

10. S'agissant des situations d'urgence humanitaire, les principaux résultats obtenus en 2021 comprenaient : a) la fourniture d'informations et de services de santé sexuelle et reproductive à plus de 29 millions de femmes en âge de procréer dans 42 pays ; b) l'assistance par le FNUAP de 1,5 million d'accouchements sans risque dans 29 pays ; et

c) la mise en place de plus de 12 000 espaces sûrs soutenus par le FNUAP permettant à des millions de personnes survivantes de violence basée sur le genre d'accéder à des services de prise en charge dans 38 pays.

11. Au cours de la période couverte par le plan stratégique, le FNUAP a entrepris d'importantes transformations qui ont amélioré son efficacité et son efficacité globales en matière d'obtention de résultats. Ces transformations ont consisté à :

- a) Mettre en œuvre des initiatives de gestion du changement ;
- b) Renforcer les interventions humanitaires du FNUAP, élargir sa portée et améliorer les résultats obtenus. Les financements reçus au titre des activités humanitaires du FNUAP ont doublé, passant de 172 millions de dollars en 2018 à près de 350 millions de dollars en 2021 (voir annexe 2) ;
- c) Introduire les notions de diversité et d'inclusion dans les valeurs institutionnelles à l'échelle de l'organisation et concentrer davantage d'efforts sur le principe visant à « ne laisser personne de côté », notamment en accordant la priorité aux personnes d'origine africaine dans les programmes ;
- d) Institutionnaliser la prise en compte du handicap dans les programmes et les activités du FNUAP et lancer la toute première stratégie d'inclusion des personnes handicapées. Ainsi, le nombre de femmes et de jeunes en situation de handicap qui ont bénéficié de services de santé sexuelle et reproductive a été multiplié par dix sur la période 2018-2021, par rapport à la période couverte par le précédent plan stratégique (2014-2017) ;
- e) Promouvoir la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- f) Institutionnaliser les engagements relatifs aux changements climatiques, tels que les normes sociales et environnementales ;
- g) Atteindre la parité des genres et la pleine conformité au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes. En décembre 2021, plus de la moitié (51,4 %) des membres du personnel du FNUAP étaient des femmes ;
- h) Mobiliser le plus haut niveau de ressources jamais atteint dans l'histoire du FNUAP, afin de favoriser l'obtention de résultats vitaux et de défendre les droits et les choix des femmes et des filles ;
- i) Intégrer et institutionnaliser l'innovation au sein du FNUAP, et introduire des approches innovantes dans certains processus et interventions programmatiques essentiels.

12. La coordination avec d'autres organisations des Nations Unies a été d'une importance capitale pour atteindre les résultats du plan stratégique et permettre au FNUAP de lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19. Le FNUAP a tiré les enseignements suivants du processus qui a permis d'obtenir ces résultats :

- a) Le fait que les investissements en faveur des trois résultats transformateurs entraînent des avantages économiques à long terme au niveau mondial et permettent d'accélérer les progrès accomplis en vue de la réalisation de quasiment tous les objectifs de développement durable ;
- b) L'importance de se préparer à faire face à la prochaine pandémie en intégrant la santé sexuelle et reproductive ainsi que les droits en matière de reproduction dans les efforts de préparation, de détection précoce, de riposte rapide et de relèvement ;
- c) L'importance d'accorder la priorité au rôle normatif du FNUAP et de faire reconnaître l'urgence de garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi que les droits en matière de reproduction pour tous ;
- d) Le besoin urgent d'accorder la priorité à l'autonomisation et à l'autonomie corporelle afin d'accélérer l'obtention de résultats ;
- e) La nécessité de renforcer les soins de santé primaires et de soutenir la réalisation de la couverture sanitaire universelle en plaçant les femmes, les enfants et les adolescents au centre des politiques et des programmes ;
- f) L'importance de la transformation numérique, à l'heure où près de 800 millions de personnes ont utilisé Internet pour la première fois de leur vie en 2019 et 2020 ;
- g) L'importance de la visibilité statistique et de la lutte contre les inégalités, à l'heure où la pandémie de COVID-19 a mis en évidence et exacerbé certaines inégalités profondément enracinées ;
- h) L'importance de déployer à grande échelle les adaptations et les innovations centrées sur les femmes, telles que les services de télémédecine et les plateformes de services numériques, qui ont évolué durant la pandémie de COVID-19 ;
- i) L'importance d'investir davantage en faveur de la résilience, en s'assurant que les interventions sont adaptées aux contextes nationaux et infranationaux et en coordonnant les actions qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté et de la vulnérabilité.

13. Le FNUAP a rencontré plusieurs difficultés au cours de la mise en œuvre de son plan stratégique. Ces difficultés concernaient : a) la moindre attention accordée au soutien politique en amont et au travail normatif, relégués au second plan en raison de la priorité accordée aux activités en aval pour faire face à la pandémie de COVID-19 ; b) l'opposition à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans certains contextes ; et c) la capacité limitée de certains partenaires d'exécution.

14. Le FNUAP a intégré ces enseignements dans son nouveau plan stratégique pour la période 2022-2025 et prend actuellement des mesures afin de résoudre ces difficultés de mise en œuvre.

II. Contexte du plan stratégique 2018-2021

15. La mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021 s'est opérée dans des contextes extrêmement diversifiés, marqués à la fois par l'émergence de possibilités nouvelles et une accélération des progrès vers la réalisation du Programme d'action de la CIPD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais aussi par de multiples défis liés à la survenue rapide de la pandémie de COVID-19, à l'accroissement des inégalités, aux effets des changements climatiques et à la multiplication des crises humanitaires. Les migrations, l'évolution des structures démographiques et la transformation numérique ont également eu une incidence sur les progrès accomplis.

16. En 2019, le Secrétaire général a déclaré que les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de développement durable étaient insuffisants et a lancé un appel mondial² à une Décennie d'action (2020-2030) pour la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030, exhortant à collaborer à tous les niveaux et à augmenter les investissements pour atteindre les objectifs dans les délais prévus par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. En avril 2019, la 52^e session de la Commission de la population et du développement des Nations Unies a conduit à l'adoption d'une déclaration politique³ qui réaffirme avec force l'importance du Programme d'action de la CIPD et son caractère indispensable à la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

18. En novembre 2019, les gouvernements du Danemark et du Kenya se sont associés au FNUAP pour organiser le Sommet de Nairobi sur la CIPD⁴, afin de marquer le 25^e anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la CIPD. À l'occasion de ce sommet, 145 gouvernements et parties prenantes ont pris plus de 1 300 engagements volontaires afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD ainsi que la réalisation des trois résultats transformateurs.

19. Au Forum Génération Égalité⁵, qui s'est déroulé à Mexico et à Paris en 2021, la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation ont été intégrés dans un Plan mondial d'accélération pour l'égalité des genres. La santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation étaient également à l'ordre du jour de la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26)⁶, qui s'est tenue à Glasgow, en Écosse (Royaume-Uni), en 2021.

20. Les dynamiques démographiques sont soumises à des évolutions complexes qu'il convient de prendre en compte dans l'élaboration des stratégies de développement durable. De nombreux pays sont confrontés au vieillissement de leur population (près de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des pays où la fécondité est inférieure au seuil de renouvellement), tandis que d'autres affichent des populations jeunes en augmentation rapide, mais aussi des taux de chômage élevés qui empêchent les jeunes de s'épanouir.

21. Les données disponibles montrent que les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable demeurent encore insuffisants. En effet, le taux de progression actuellement observé à l'échelle mondiale ne permettra pas d'atteindre l'égalité des genres, de répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de mettre fin aux décès maternels évitables ou encore d'éliminer la violence basée sur le genre d'ici 2030. Alors qu'ils sont essentiels à la transformation des sociétés, les progrès technologiques ont également contribué à la création d'une fracture numérique, notamment entre les hommes et les femmes. Ces progrès ont exacerbé les

² <https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2019-09-24/remarks-high-level-political-sustainable-development-forum>

³ [E/CN.9/2019/L.5](https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2019-09-24/remarks-high-level-political-sustainable-development-forum)

⁴ <https://www.nairobisummiticpd.org/>

⁵ <https://forum.generationequality.org/fr>

⁶ <https://www.un.org/fr/climatechange/cop26>

inégalités et ont parfois favorisé la circulation d'informations fausses et trompeuses, ce qui a diminué la confiance des populations à l'égard de la science et d'interventions relatives à la santé vitales.

22. La pandémie de COVID-19 a constitué le plus grave des défis rencontrés durant la période couverte par le plan stratégique. En effet, cette pandémie représente la plus grande crise humanitaire jamais affrontée depuis la création du FNUAP. À ce jour, elle a entraîné plus de 6 millions de décès, contaminé plus de 400 millions de personnes et bouleversé de manière disproportionnée la vie des femmes, des filles et des populations vulnérables à travers le monde.

23. En raison de la pandémie de COVID-19, certains pays ont enregistré une réduction pouvant aller jusqu'à 25 % de la couverture des interventions de santé susceptibles de sauver des vies ciblant les femmes, les enfants et les adolescents. En Asie du Sud, les perturbations qu'ont subies les services de santé pourraient être à l'origine de 239 000 décès d'enfants et de mères en 2021. Au Yémen, la pandémie a aggravé la crise humanitaire et a conduit à des taux de mortalité maternelle catastrophiques, avec une femme mourant en couches toutes les deux heures.

24. Plusieurs pays à revenu faible et intermédiaire ont fait état d'une baisse ponctuelle des naissances, qui se sont ensuite rétablies au même niveau qu'avant la pandémie. Il n'existe aucune preuve d'une augmentation ou d'une diminution significative de la fécondité due à la pandémie de COVID-19.

25. La pandémie de COVID-19 a donné lieu à une augmentation alarmante des cas de violence basée sur le genre, au point de pouvoir parler de « pandémie fantôme » au sein de la pandémie. D'après une enquête menée par les Nations Unies dans 58 pays, sept femmes sur dix ont le sentiment que les violences verbales ou physiques perpétrées par un partenaire ont augmenté. Trois femmes sur cinq déclarent que les incidents de harcèlement sexuel en public ont augmenté.

26. La pandémie a également freiné les flux de ressources. Si l'aide publique au développement a légèrement augmenté au cours des années 2019 et 2020, l'aide publique au développement axée sur la santé sexuelle et reproductive et sur les droits en matière de procréation a quant à elle diminué. En outre, les estimations indiquent que les dépenses de santé par habitant devraient diminuer d'environ 20 % dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure entre 2019 et 2026, passant de 114 dollars à 82 dollars en moyenne. La pandémie a également eu une incidence sur les systèmes de données, privant les pays de données essentielles à des fins de planification.

27. Durant la période 2018-2021, les droits des femmes et des filles et ceux des populations laissées de côté dans le processus de développement ont à de multiples reprises été menacés par la montée du populisme. Cependant, cette période a également été marquée par l'émergence de mouvements plus actifs contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance, ainsi que par des efforts accrus en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

III. Résultats obtenus en 2018-2021

28. Malgré la pandémie de COVID-19, le FNUAP a obtenu de bons résultats au regard des cibles de son plan stratégique. La section suivante met en évidence l'évolution positive des progrès accomplis en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs. Le FNUAP et ses partenaires ont effectué de grandes avancées concernant le positionnement des résultats transformateurs à tous les niveaux. La plupart des résultats fixés dans le plan stratégique ont enregistré des évolutions positives. Même si deux produits n'ont pas été atteints, le FNUAP et ses partenaires ont pleinement atteint huit des 14 produits du plan stratégique et en ont partiellement atteint quatre (voir l'annexe 1).

A. État des trois résultats transformateurs

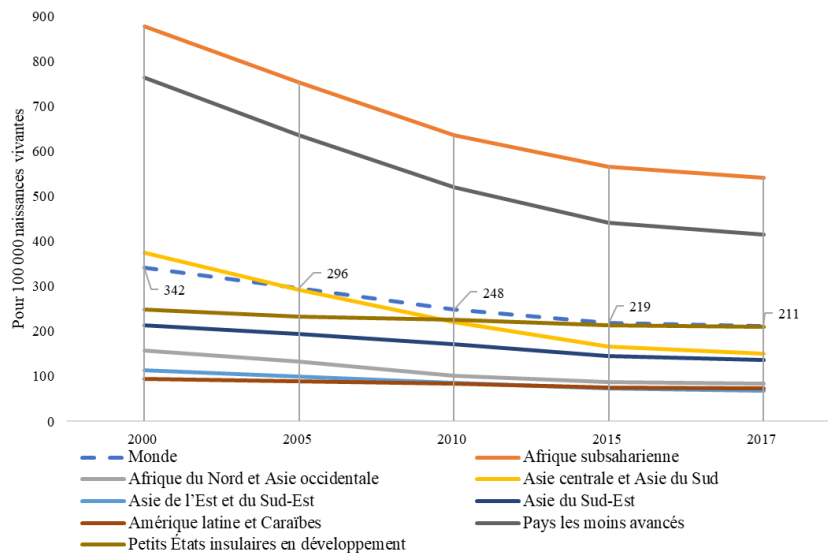
Progrès réalisés en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs

29. D'après les données disponibles pour l'année 2020, d'importants progrès ont été réalisés en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs. Dans certains cas, les progrès se sont accélérés sur la période 2010-2020, par rapport à la période précédente. Toutefois, si les progrès ne s'accroissent pas davantage, le monde n'atteindra pas ces résultats transformateurs d'ici 2030.

Mettre un terme aux décès maternels évitables

30. Le nombre de décès maternels enregistrés chaque année dans le monde a diminué de 35 % entre 2000 et 2017, passant de 451 000 à 295 000. Au niveau mondial, le risque de décès maternel pour une adolescente de 15 ans a diminué de près de la moitié entre 2000 et 2017. Selon les estimations, le pourcentage de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) décédant de causes liées à la maternité était de 9,2 % en 2017, soit une diminution de 26,3 % depuis 2000.

Figure 3
Évolution de la mortalité maternelle



Source : Évolution de la mortalité maternelle de 2000 à 2017, Nations Unies

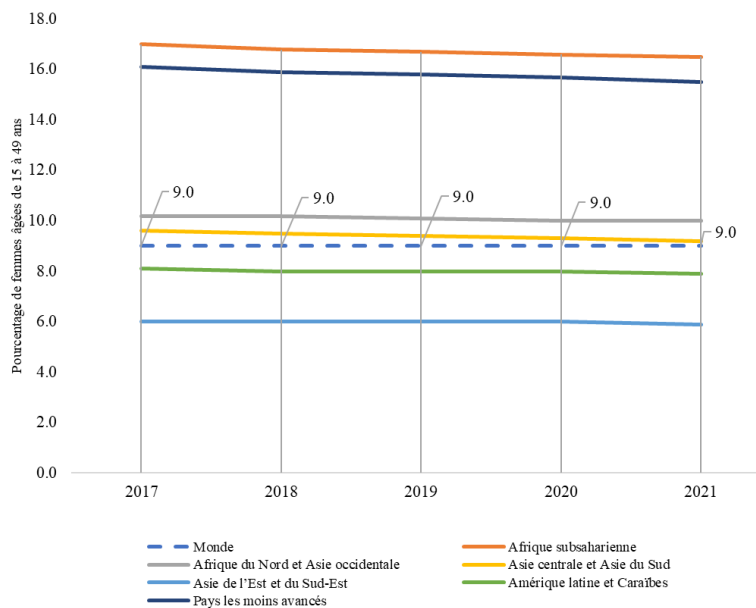
31. Avant même la pandémie de COVID-19, les efforts de réduction de la mortalité maternelle ne permettaient toujours pas d'atteindre le niveau défini dans la cible des objectifs de développement durable en la matière (à savoir moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes) ni d'obtenir le résultat transformateur visant à mettre un terme aux décès maternels évitables d'ici 2030.

Mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale

32. Les besoins de planification familiale non satisfaits ont diminué à un rythme légèrement plus élevé dans certaines régions au cours de la période 2018-2021, par rapport à la période de quatre ans précédente. Toutefois, ce taux de réduction demeure insuffisant pour répondre aux besoins de planification familiale non satisfaits d'ici 2030.

33. À l'échelle mondiale, le pourcentage de femmes en âge de procréer présentant un besoin de planification familiale non satisfait est resté stable au cours des 20 dernières années, s'établissant autour de 9 %. Depuis l'année 2000, le nombre absolu de femmes qui présentent des besoins de planification familiale non satisfaits a augmenté de 20 millions, essentiellement en raison de l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer. Les besoins non satisfaits sont plus élevés chez les adolescentes que chez l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans. Près de la moitié des grossesses dans le monde sont non désirées et beaucoup donnent lieu à des avortements à risque, ce qui contribue au nombre élevé de décès maternels enregistrés chaque année.

Figure 4
Évolution des besoins de planification familiale non satisfaits



Source : Utilisation des méthodes contraceptives à travers le monde, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2020

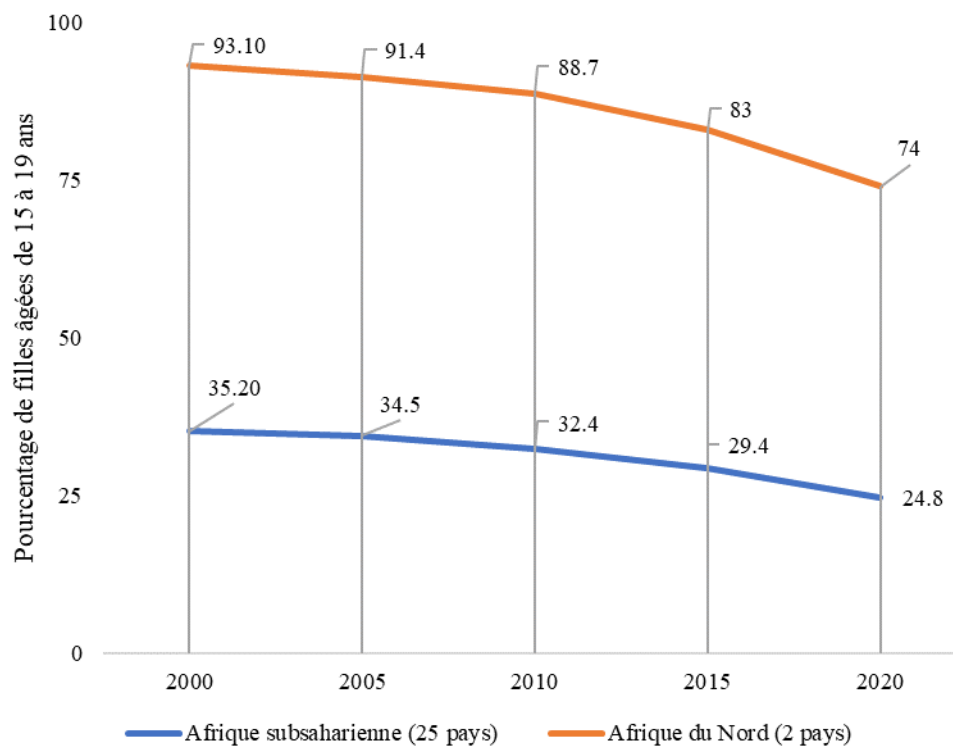
Mettre un terme à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés

34. Les données démographiques sur la prévalence de ces pratiques recueillies entre 2000 et 2018 auprès de femmes âgées de 15 ans et plus indiquent qu'environ 736 millions de femmes – soit près d'une sur trois – ont subi des violences au sein de leur couple ou des violences sexuelles de la part d'un autre homme que leur partenaire, ou les deux, au moins une fois dans leur vie. Plus de 640 millions de femmes âgées de 15 ans et plus (soit 26 %) ont subi des violences au sein de leur couple.

35. Parmi les filles âgées de 15 à 19 ans qui ont été en couple, près d'une sur quatre (soit 24 %) a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou de son mari. Les femmes handicapées sont jusqu'à dix fois plus susceptibles d'être victimes de violence basée sur le genre.

36. Depuis l'année 2000, les mutilations génitales féminines ont diminué de 25 %. Le rythme de réduction des mutilations génitales féminines s'est accéléré sur la période 2015-2020, par rapport à la période 2010-2015. Le taux de réduction sur la période 2015-2020 s'est ainsi établi à 15,6 % dans 25 pays d'Afrique subsaharienne, contre 9,3 % entre 2005 et 2010.

Figure 5
Évolution des mutilations génitales féminines



Source : Bases de données mondiales du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2021

37. Toutefois, cette pratique recule à un rythme inégal. À l'heure actuelle, plus de 200 millions de femmes et de filles ont été soumises à des mutilations génitales féminines. En l'absence d'action concertée et accélérée, ce sont 48 millions de filles supplémentaires qui pourraient y être exposées d'ici 2030.

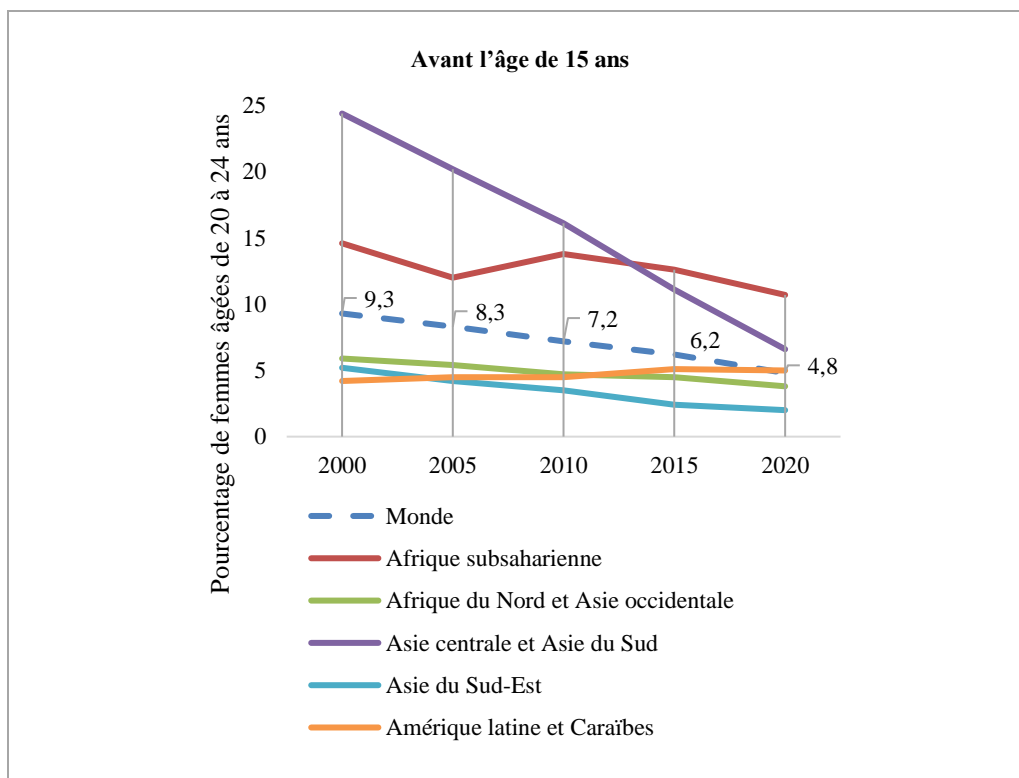
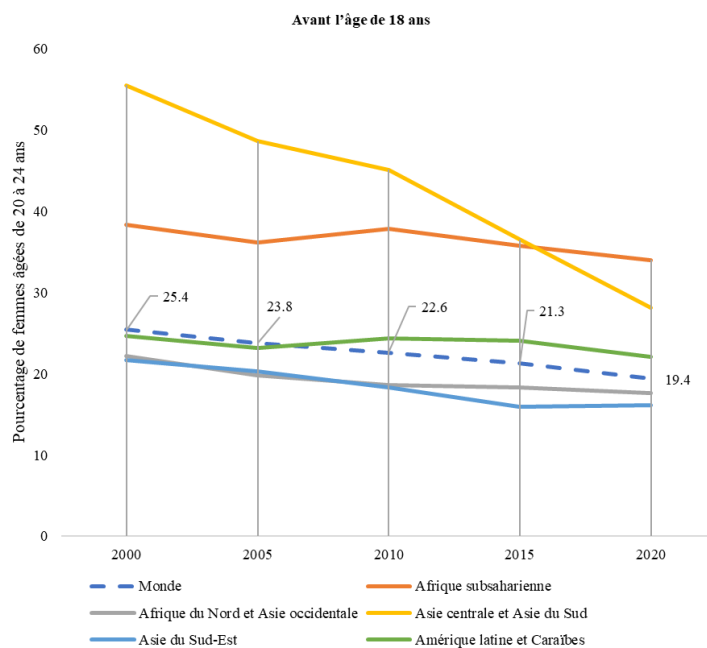
38. Au cours des dix dernières années, 25 millions de mariages d'enfants ont été évités grâce à l'accélération des progrès réalisés en vue de l'élimination de cette pratique. Au cours de la période 2015-2020, les mariages d'enfants à l'échelle mondiale ont diminué à un taux plus élevé que durant la période 2010-2015. S'agissant des mariages d'enfants avant l'âge de 18 ans, la réduction enregistrée sur la période 2015-2020 s'établit à près de 2,0 points de pourcentage, contre 1,3 sur la période précédente (2010-2015). S'agissant des mariages d'enfants avant l'âge de 15 ans, la réduction enregistrée sur la période 2015-2020 s'établit à 1,4 point de pourcentage, contre 1,0 sur la période précédente (2010-2015).

39. L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région qui a enregistré le taux de réduction du mariage d'enfants le plus élevé sur la période 2015-2020 par rapport à la période précédente (2010-2015). L'Afrique subsaharienne est la région qui a atteint le plus haut niveau de réduction du mariage d'enfants avant l'âge de 15 ans sur la période 2015-2020 (1,9 point de pourcentage) par rapport à la période 2010-2015 (1,2 point de pourcentage).

40. Le Bangladesh a fait baisser le taux de mariage d'enfants de 59 % en 2017-2018 à 51 % en 2019. La Sierra Leone a réduit les mariages d'enfants de 9 points de pourcentage entre 2013 et 2019. Le Népal a réduit les mariages d'enfants de 17 % entre 2016 et 2019.

41. Toutefois, le taux de diminution du mariage d'enfants actuellement observé reste insuffisant pour atteindre l'objectif fixé pour 2030. Si ce recul ne s'accélère pas, plus de 150 millions de filles supplémentaires âgées de moins de 18 ans seront mariées d'ici 2030.

Figure 6
Évolution de la pratique du mariage d'enfants



Source : Bases de données mondiales du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2021

42. Le FNUAP et ses partenaires ont été confrontés à plusieurs défis en ce qui concerne la priorité accordée à l'obtention des trois résultats transformateurs. Les données relatives aux trois résultats transformateurs n'étaient généralement disponibles que pour l'année 2020 et ne tenaient pas compte de l'impact de la pandémie de COVID-19.

Positionnement des trois résultats transformateurs.

43. Durant la période de mise en œuvre du plan stratégique, le FNUAP a posé les bases de la réalisation des résultats transformateurs, en intégrant ces résultats dans des cadres de développement internes et externes aux niveaux mondial, régional et national.

44. Par exemple, plusieurs pays ont intégré les engagements nationaux volontaires pris dans le cadre de la CIPD25 dans leurs politiques et programmes nationaux afin d'accélérer la réalisation des résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD. Les pays ont élaboré des mécanismes nationaux de suivi ou ont mis en place des comités nationaux ou multipartites chargés de suivre l'exécution des engagements pris. En septembre 2020, le FNUAP a mis en place la Commission de haut niveau sur le suivi du Sommet de Nairobi sur la CIPD25. Le premier rapport de cette commission souligne les progrès déjà réalisés au regard de certains engagements volontaires et appelle à des mesures ambitieuses, délibérées et complètes afin d'accélérer ces progrès.

Encadré 1

Mise en œuvre des engagements volontaires nationaux

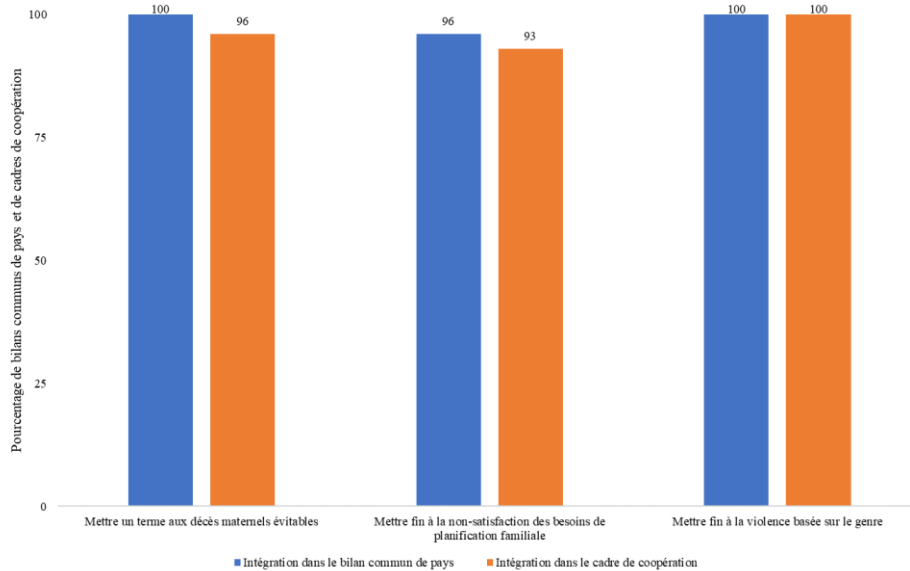
D'après les données préliminaires communiquées par 123 bureaux de pays du FNUAP au sujet de 986 engagements volontaires nationaux, au 31 décembre 2021, 10 % de ces engagements étaient pleinement mis en œuvre, 54 % étaient partiellement mis en œuvre, 20 % étaient considérés comme prioritaires dans les politiques et programmes nationaux, et 16 % n'étaient pas encore considérés comme prioritaires dans les politiques et programmes nationaux.

45. Les engagements volontaires visant à accélérer l'obtention des résultats transformateurs étaient également pris en compte dans les mécanismes de redevabilité. Des 2 176 recommandations issues de l'Examen périodique universel examinées à l'occasion de la 39^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel en 2021, environ 959 (soit 44 %) étaient liées à des engagements volontaires pris dans le cadre de la CIPD25.

46. Les examens volontaires nationaux se sont par ailleurs intéressés en priorité aux résultats transformateurs. Parmi les 41 examens volontaires nationaux réalisés en 2021, a) 97 % abordaient les questions liées à la santé maternelle, b) 78 %, les questions liées à la planification familiale, c) 95 %, les questions liées à la violence basée sur le genre, d) 71 %, les questions liées au mariage d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, et e) 29 %, les questions liées aux mutilations génitales féminines.

47. En 2021, tous les nouveaux programmes de pays du FNUAP se sont engagés à atteindre au moins l'un des trois résultats transformateurs. Presque tous les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable élaborés entre 2020 et 2022 ont tenu compte de ces résultats transformateurs dans les bilans communs de pays et les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Figure 7
Priorité accordée aux trois résultats transformateurs dans les bilans communs de pays et les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable initiés en 2020-2022



Source : Analyse du FNUAP

48. En outre, 89 % des synthèses des besoins humanitaires réalisées en 2021 tenaient compte de la violence basée sur le genre.

49. L’élaboration de dossiers d’investissement pour les trois résultats transformateurs a aidé les pays à accorder la priorité à l’obtention de ces résultats dans leurs politiques et programmes. Les dossiers d’investissement élaborés au Pérou, par exemple, ont conduit à l’intégration des résultats transformateurs dans le Plan-cadre de coopération pour le développement durable de ce pays.

50. En 2021, le FNUAP et ses partenaires du milieu universitaire ont entamé une analyse de la rentabilité des investissements consentis en faveur des trois résultats transformateurs (voir l’encadré 2 ci-après).

Encadré 2
Analyse de la rentabilité des investissements effectués en faveur des trois résultats transformateurs

Chaque dollar investi en vue de mettre fin aux décès maternels évitables et de répondre aux besoins de planification familiale non satisfaits d’ici 2030 produira un bénéfice économique de 8,78 dollars d’ici 2050.

Chaque dollar investi en faveur de l’élimination des mutilations génitales féminines d’ici 2030 produira un bénéfice économique de 10,13 dollars d’ici 2050.

Chaque dollar investi en vue de mettre fin aux mariages d’enfants d’ici 2030 produira un bénéfice économique de 33,60 dollars d’ici 2050.

51. Les avancées en matière d'exploitation des données, de collecte de données probantes et d'analyse des dynamiques démographiques ont permis au FNUAP et à ses partenaires d'accorder une place prioritaire aux trois résultats transformateurs. Les dynamiques démographiques sont l'une des cinq mégatendances⁷ qui freinent les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Lorsque toutes les personnes sont prises en compte et que les évolutions démographiques sont comprises et planifiées, les gouvernements peuvent optimiser leurs investissements dans la santé, l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, le logement et les infrastructures.

52. Les réalisations accomplies au regard des quatre résultats du plan stratégique (section B) ont également contribué aux progrès vers l'obtention des trois résultats transformateurs.

B. Progrès vers l'obtention des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Résultat 1 : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent pleinement leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence.

Le résultat 1 contribue à la réalisation des objectifs de développement durable suivants :

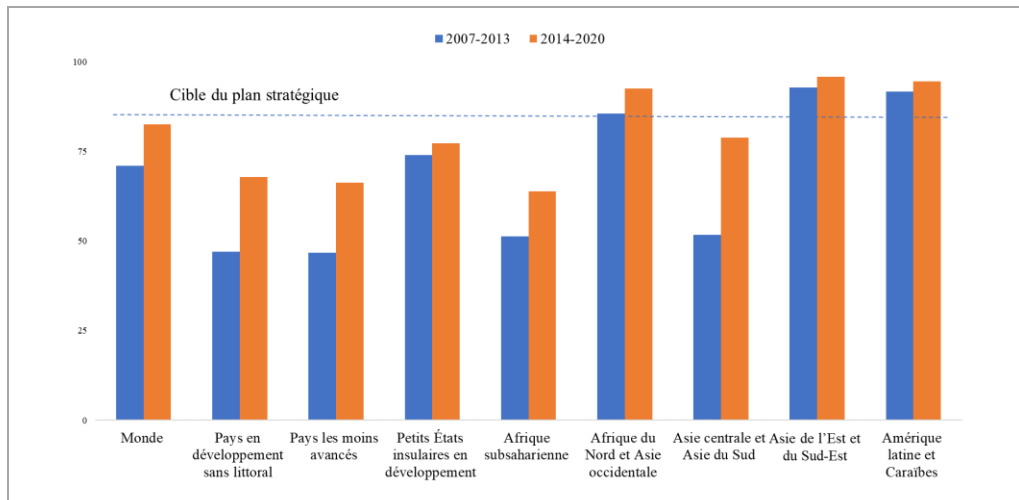


53. Durant la période 2018-2021, des progrès notables ont été observés à travers le monde en faveur d'une plus grande utilisation des services intégrés de santé sexuelle et reproductive. En 2021, le FNUAP a atteint l'ensemble de ses cibles des indicateurs de résultats à hauteur de 84 % en moyenne. Entre 2018 et 2021, 116 millions de femmes et de jeunes résidant dans les pays que le FNUAP a définis comme prioritaires ont eu recours à des services intégrés de santé sexuelle et reproductive, dépassant ainsi la cible fixée à 87 millions définie dans le plan stratégique.

54. Le FNUAP a réussi à accélérer l'atteinte de certains indicateurs de résultats durant la période de mise en œuvre du plan stratégique. Sur la période 2014-2020, le nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a augmenté de 17 % par rapport à la période 2007-2013. Dans les pays les moins avancés, qui correspondent principalement aux pays prioritaires du FNUAP, le nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a augmenté de 44 %. En Asie du Sud, cette hausse atteint 100 %. À l'échelle mondiale, 83 % des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié.

⁷ Ces cinq mégatendances sont les dynamiques démographiques, les changements climatiques, l'urbanisation, les technologies numériques et les inégalités. Voir le *Rapport du Réseau des économistes des Nations Unies à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : Modeler les tendances de notre époque*, Nations Unies, 2020.

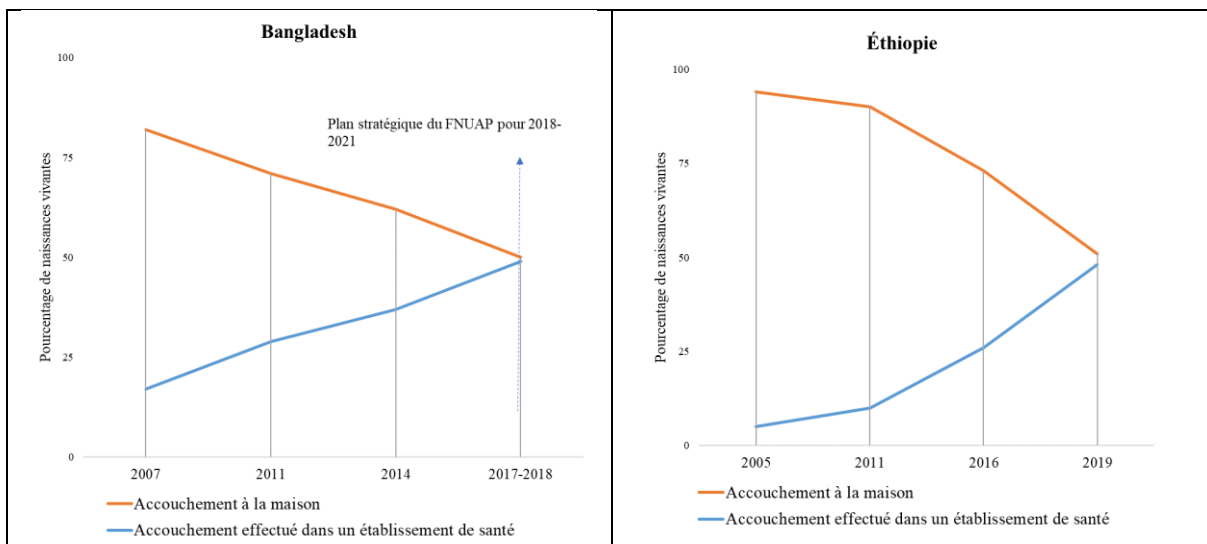
Figure 8
Naissances assistées par un professionnel de santé qualifié

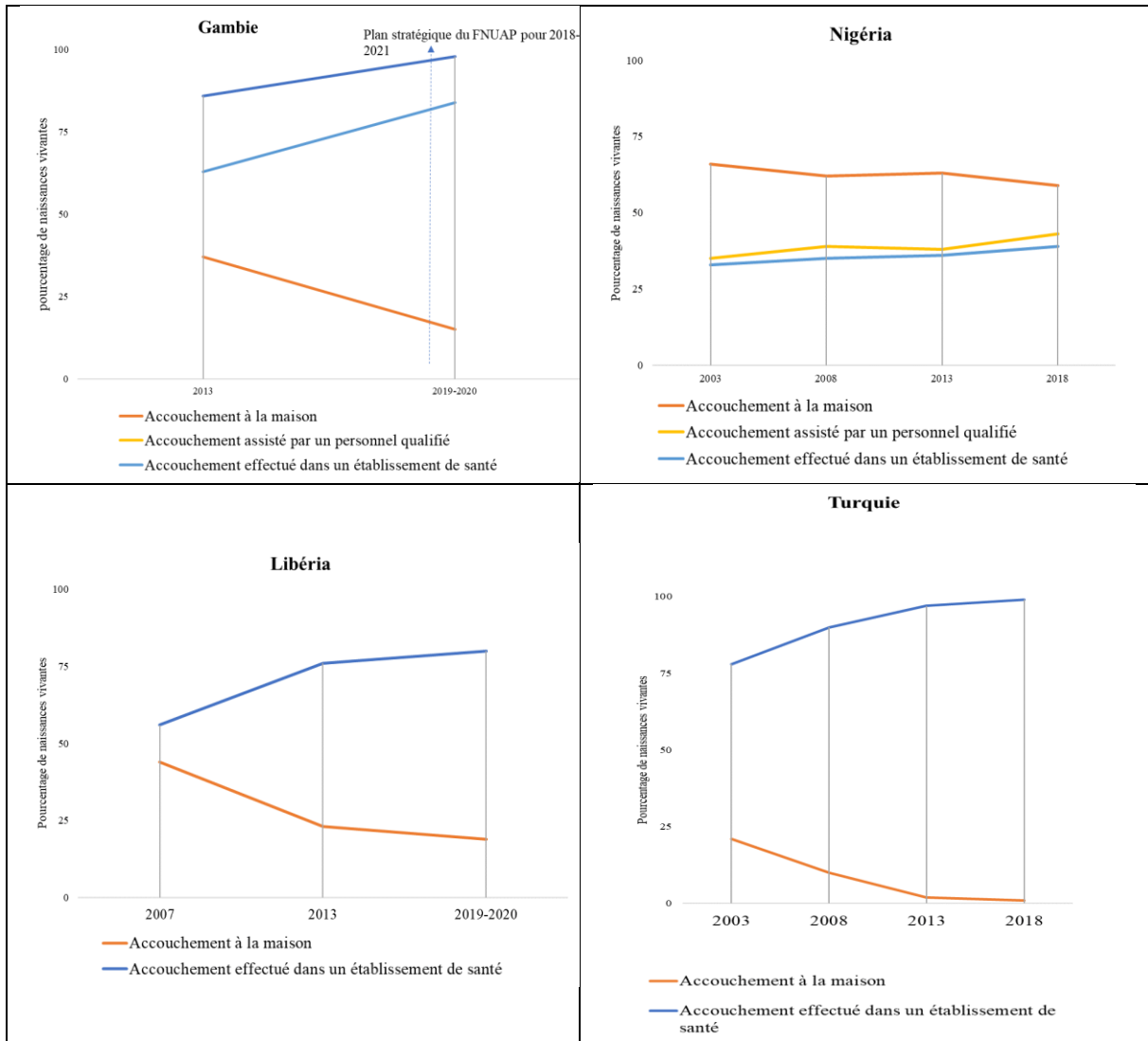


Source : Base de données mondiale commune sur la présence de personnel qualifié pendant l'accouchement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la Santé, 2021

55. Au cours de la période couverte par le plan stratégique, plusieurs pays ont enregistré une baisse du nombre d'accouchements à domicile et une hausse, parfois très importante, du nombre d'accouchements en établissement de santé (voir la figure 9).

Figure 9
Évolution du nombre d'accouchements à domicile par rapport au nombre d'accouchements effectués dans un établissement de santé

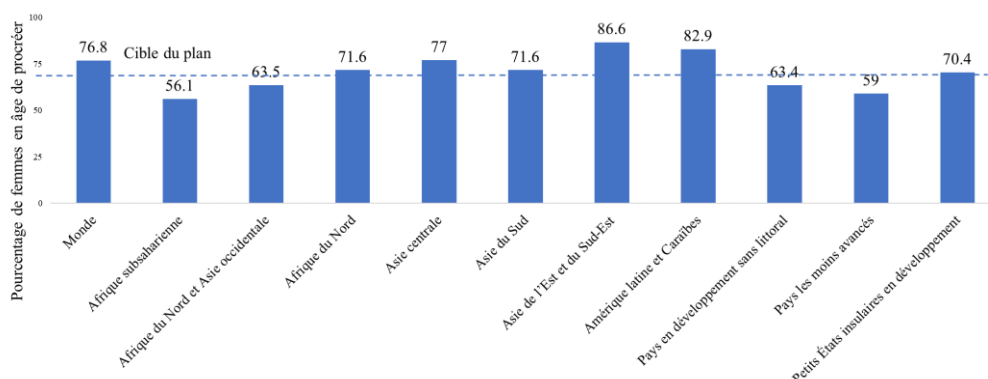




Source : enquêtes démographiques et de santé

56. À l'échelle mondiale, 49 % des femmes ou leurs partenaires utilisent au moins une méthode de contraception, ce qui représente 77 % de la cible fixée dans le plan stratégique. Ce taux a légèrement augmenté sur la période 2018-2021 par rapport à la période précédente (2014-2017). En 2021, 76,8 % des femmes en âge de procréer ont satisfait leurs besoins de planification familiale grâce à des méthodes modernes, ce qui représente 93 % de la cible fixée dans le plan stratégique. En 2021, certaines régions ont dépassé les objectifs mondiaux du plan stratégique (voir la figure 10).

Figure 10
**Pourcentage de femmes en âge de procréer dont les besoins sont satisfaits
à l'aide de méthodes modernes**



Source : Estimations relatives à la planification familiale, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2020

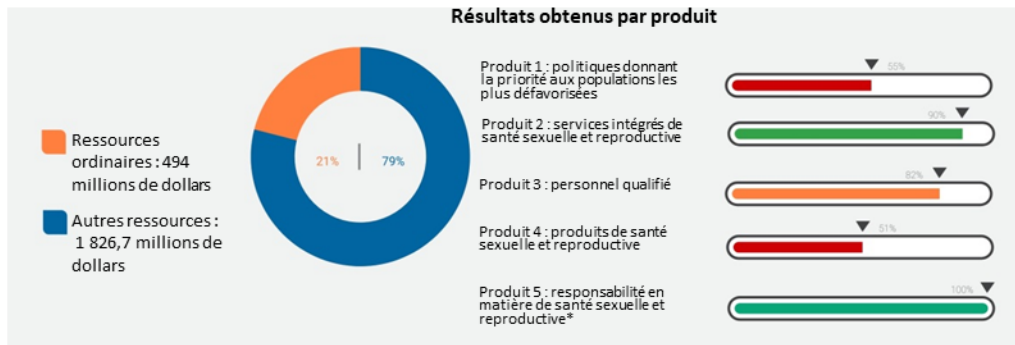
57. Les résultats atteints au regard des produits du plan stratégique qui ont contribué à augmenter l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive sont mitigés. Le FNUAP a accompli des progrès considérables en ce qui concerne les produits relatifs : a) aux services intégrés de santé sexuelle et reproductive ; b) à la redevabilité en matière de santé sexuelle et reproductive ; et c) à la disponibilité de personnel de santé qualifié.

58. Le FNUAP a partiellement atteint les produits relatifs : a) à l'élaboration de politiques de santé sexuelle et reproductive accordant la priorité aux populations les plus défavorisées ; et b) la distribution de produits de santé sexuelle et reproductive. En raison de la pandémie, plusieurs pays n'ont pas pu donner la priorité aux indicateurs de développement des politiques et des systèmes relatifs aux stratégies de gestion de l'approvisionnement, aux plans d'action en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à la mise en œuvre de systèmes de prépaiement et de mutualisation des risques. La pandémie a également perturbé les systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement, entraînant des répercussions négatives sur les livraisons de fournitures. Les coupes dans les ressources du programme UNFPA Supplies ont également eu une incidence sur les résultats obtenus.

59. Le FNUAP a énormément investi dans la prévention et l'atténuation des perturbations de l'utilisation des services dues à la pandémie COVID-19 et a affiché une performance remarquable malgré ces perturbations, obtenant des résultats supérieurs aux attentes fixées dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. En 2020, par exemple, le FNUAP a fourni l'équivalent de 29 millions de dollars d'équipements de protection individuelle dans 102 pays et a favorisé l'inclusion de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention de la violence basée sur le genre dans les plans de riposte à la COVID-19 de plus de 80 % des pays de programme.

60. La figure 11 ci-après illustre les avancées majeures en faveur d'une plus grande utilisation des services de santé sexuelle et reproductive durant la période couverte par le plan stratégique.

Figure 11
Avancées majeures en faveur d'une plus grande utilisation des services de santé sexuelle et reproductive dans les pays de programme du FNUAP en 2021



<p>Plan en matière de santé sexuelle et reproductive</p> <p>61 pays disposaient d'un plan national en matière de santé sexuelle et reproductive qui accordait la priorité aux services destinés aux groupes marginalisés</p>	<p>Préparation aux situations d'urgence</p> <p>46 pays ont intégré la santé sexuelle et reproductive dans la préparation aux situations d'urgence et dans les plans d'intervention ou dans les plans pour la réduction des risques de catastrophe</p>
<p>Années de protection offertes aux couples</p> <p>Un équivalent de 45.3 millions d'années de protection offertes aux couples grâce aux contraceptifs fournis par le FNUAP en 2021</p>	<p>Fistule</p> <p>62 000 femmes et filles vivant avec une fistule obstétricale ont reçu un traitement</p>
<p>Services intégrés</p> <p>116 millions de femmes et de jeunes ont eu la possibilité d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive</p>	<p>Humanitaire</p> <p>3 460 établissements de santé ont fourni des soins obstétriques d'urgence dans des situations de crise humanitaire</p>
<p>Obstétrique</p> <p>Plus de 100 000 sages-femmes et maieuticiens diplômés grâce au soutien du FNUAP</p>	<p>Handicap</p> <p>53 pays ont intégré les besoins des personnes handicapées dans les programmes de formation avant la prise de fonction des sages-femmes et maieuticiens</p>
<p>Dispositif minimum d'urgence</p> <p>89 000 professionnels et responsables de la santé ont été formés en tant que formateurs sur le dispositif minimum d'urgence</p>	<p>Système d'informations de gestion logistique</p> <p>65 pays disposaient d'un système d'informations de gestion logistique qui atteignait les personnes les plus exclues</p>

Plus de résultats sont disponibles à l'adresse : www.unfpa.org/fr/data/results

* Plafonné à 100 %

61. Les partenariats du FNUAP ont contribué à l'utilisation accrue des services de santé sexuelle et reproductive et à l'amélioration des mécanismes de redevabilité durant la période couverte par le plan stratégique. Par exemple :

- a) Le FNUAP a contribué au Partenariat H6 et au CSU2030, le partenariat mondial axé sur le renforcement des systèmes de santé en faveur de la couverture sanitaire universelle ;
- b) Le FNUAP et l'Organisation mondiale de la Santé ont codirigé la redynamisation de l'initiative visant à mettre un terme aux décès maternels évitables ;
- c) Le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle, le programme phare du FNUAP qui vise à améliorer la santé maternelle et néonatale, a appuyé la mise en place de réseaux d'établissements de soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans plus d'une dizaine de pays et a renforcé les compétences de plus de 100 000 sages-femmes et maïeuticiens ;
- d) Le Programme UNFPA Supplies a entamé sa troisième phase en tant que Partenariat UNFPA Supplies pour la période 2021-2030. D'ici 2030, le Partenariat UNFPA Supplies sera à même d'éviter 141 millions de grossesses non désirées ainsi que 328 000 décès maternels ;
- e) En tant que coparrainant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le FNUAP continue de jouer le rôle de chef de file en matière de programmes de prévention menés auprès des adolescents, des jeunes et des populations vulnérables en s'appuyant sur un cadre budgétaire, de résultats et de redevabilité unifié ;
- f) Le FNUAP continue de jouer le rôle de chef de file dans les efforts visant à éliminer la fistule d'ici 2030. À la fin de l'année 2021, 22 pays membres du Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle et infantile s'étaient dotés de plans stratégiques pour éliminer la fistule d'ici dix ans.

62. Plusieurs obstacles ont freiné les efforts du FNUAP visant à faire progresser l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive. Selon les conclusions des enquêtes démographiques et de santé conduites durant la période du plan stratégique, la difficulté d'obtenir l'argent nécessaire pour le paiement des soins reste le principal obstacle à l'accès aux soins de santé pour les femmes en âge de procréer. Les autres obstacles cités dans les enquêtes sont notamment l'éloignement des établissements de santé, la réticence à s'y rendre seule et la nécessité d'obtenir la permission de recevoir des soins.

63. Les autres obstacles qui ont freiné les efforts du FNUAP pour faire progresser l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive sont les suivants :

- a) La pénurie de 900 000 sage-femmes et maïeuticiens pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive à l'échelle mondiale ;
- b) L'augmentation des dépenses de santé des usagers en 2019 et 2020, en particulier dans les pays à faible revenu. 55 % des mères de nouveau-nés ne bénéficient pas de prestations de maternité en espèces. L'aide bilatérale en faveur de la planification familiale a diminué pour la première fois depuis 2017 ;
- c) Les inégalités. Au Bangladesh, par exemple, les femmes appartenant au quintile supérieur de richesse sont trois fois plus susceptibles d'accoucher dans un établissement de santé que les femmes appartenant au quintile le plus bas.

64. Le FNUAP a tiré d'importants enseignements sur l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive, notamment sur l'importance d'intégrer cette question dans le cadre socioéconomique élargi. Ces enseignements sont les suivants :

- a) L'importance d'accorder une attention prioritaire à la résilience des systèmes de santé, de gestion logistique et d'approvisionnement, ainsi qu'à des partenariats capables de s'adapter et de minimiser les perturbations dans des situations d'urgence majeures telles que la pandémie de COVID-19 ;
- b) L'importance d'aborder les déterminants plus larges de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation, notamment les facteurs sociaux, économiques et environnementaux ;
- c) La reconnaissance que la couverture sanitaire universelle et les soins de santé primaires sont essentiels à la réduction des inégalités et à la lutte contre la pauvreté ;
- d) L'importance de recourir à des programmes de bons et de transferts monétaires destinés aux personnes réfugiées et aux populations déplacées. En 2021, le FNUAP a intégré la distribution de bons et les transferts monétaires dans plus de 20 % de ses interventions humanitaires ;
- e) L'importance des interventions axées sur les soins autonomes dans les contextes où les systèmes de santé nationaux sont confrontés à des perturbations majeures ;

- f) L'importance d'investir dans des soins obstétricaux de qualité et d'élargir l'accès à ces derniers, ce qui pourrait potentiellement sauver 4,3 millions de vies d'ici 2035 ;
- g) L'importance d'exploiter les possibilités offertes par la technologie afin de maximiser l'efficacité de la prestation de services et des initiatives de renforcement des capacités.

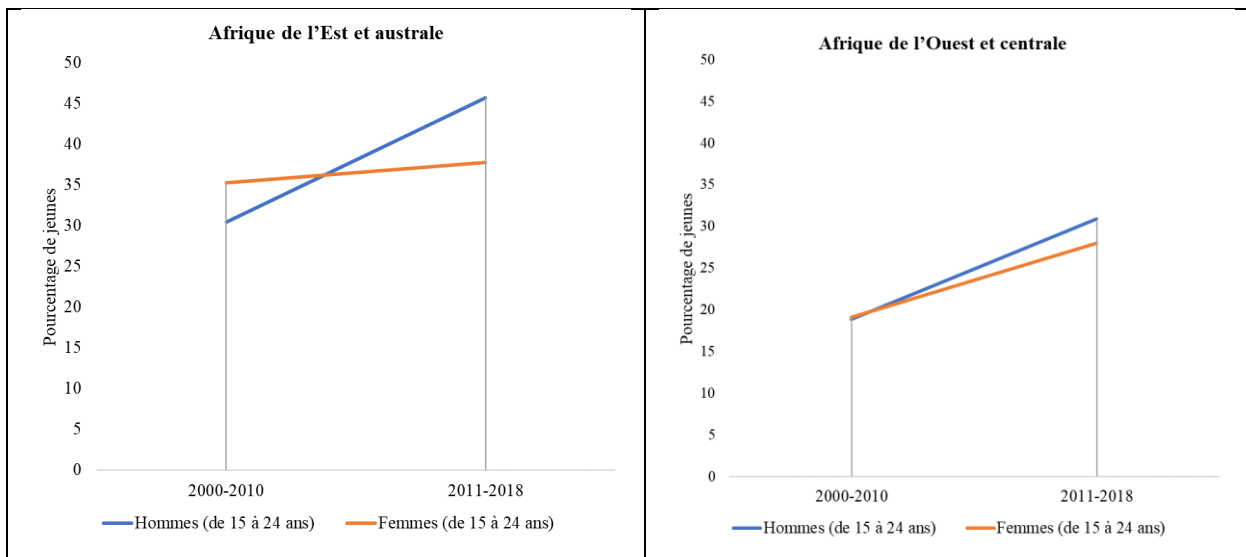
Résultat 2 : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de reproduction, quel que soit le contexte.

Le résultat 2 contribue aux objectifs de développement durable suivants :



65. Entre 2018 et 2021, les adolescents et les jeunes, en particulier les adolescentes, ont été autonomisés dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Les connaissances en matière de VIH contribuent indirectement à l'autonomisation des jeunes et favorisent l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive. D'après les dernières données disponibles, le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui disposent des connaissances nécessaires pour prévenir la transmission du VIH a augmenté en Afrique de l'Est et australe ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et centrale (voir la figure 12).

Figure 12
Connaissances étendues sur le VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans sur la période 2000-2018



Source : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 2020

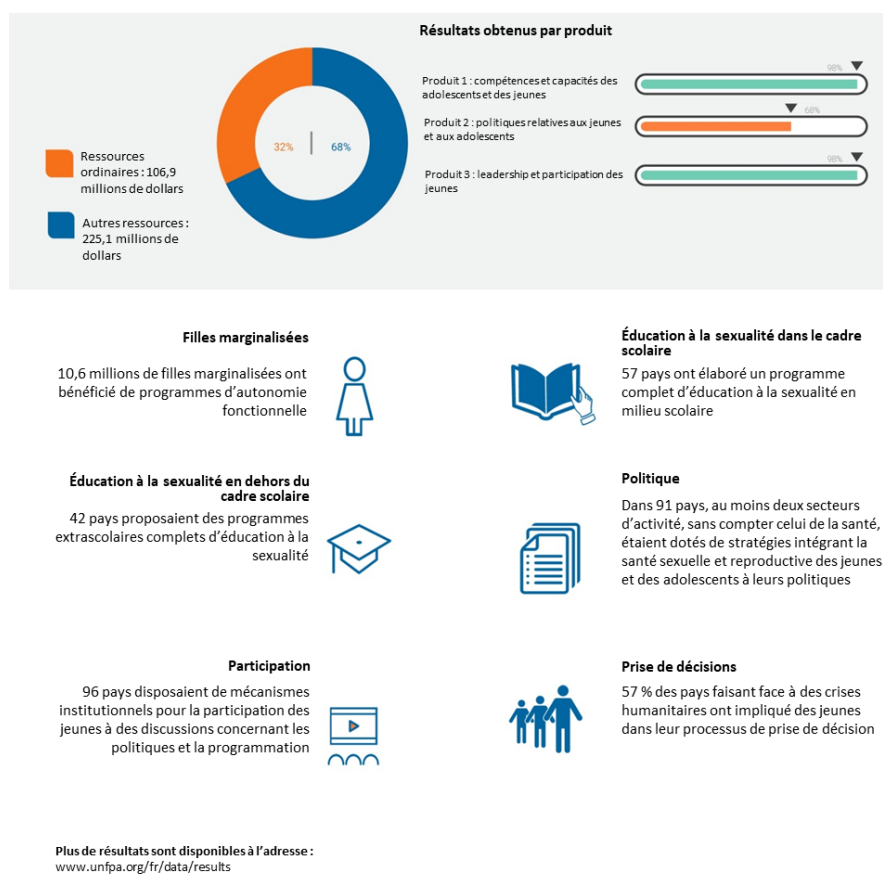
66. Les taux de natalité chez les adolescentes sont globalement en baisse. La plupart des pays qui présentent un taux élevé de natalité chez les jeunes adolescentes (six naissances ou plus pour 1 000 filles âgées de 10 à 14 ans chaque année) ont vu ce taux diminuer au cours des périodes 2000-2007 et 2010-2017. Cette baisse du taux de natalité chez les jeunes adolescentes est particulièrement marquée en Sierra Leone et au Soudan du Sud, qui ont tous deux enregistré une réduction de 6,4 naissances pour 1 000 filles âgées de 10 à 14 ans au cours des périodes 2000-2007

et 2010-2017. En Côte d'Ivoire, au Gabon, au Libéria, à Madagascar, au Mali, au Niger et au Tchad, le taux de natalité chez les jeunes adolescentes est tombé à moins de 1,5 naissance pour 1 000 filles âgées de 10 à 14 ans. Le taux de natalité chez les filles âgées de 15 à 19 ans a diminué à l'échelle mondiale, passant de 56,4 pour 1 000 en 2000 à 41,2 pour 1 000 en 2020.

67. En 2021, dans 72 des 118 pays de programme du FNUAP (soit 61 %), les jeunes, y compris les adolescents et les jeunes marginalisés, ont participé à l'élaboration de politiques et de programmes de santé sexuelle et reproductive. 57 % des 99 pays couverts dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture disposent de politiques ou de lois relatives à un programme d'éducation sexuelle.

68. Au cours de la période 2018-2021, le FNUAP a élaboré une stratégie spécialement axée sur les jeunes et les adolescents, intitulée « Mon corps, ma vie, mon monde ». Le Fonds a également contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, intitulée Jeunesse 2030. Le FNUAP a accompli d'importants progrès vers la réalisation des produits de son plan stratégique liés à l'autonomisation des jeunes et des adolescents. Ces progrès sont présentés dans la figure 13 ci-après.

Figure 13
Avancées majeures relatives à l'autonomisation des adolescents et des jeunes dans les pays de programme du FNUAP en 2021



69. Les partenariats du FNUAP ont contribué à renforcer l'autonomie des jeunes, en particulier des filles, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. En 2020, par exemple, la Banque mondiale et le FNUAP ont initié en partenariat avec l'Organisation ouest-africaine de la santé,

l'Union africaine et l'Agence française de développement la deuxième phase du projet « Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel », afin d'accélérer la transition démographique et de réduire les inégalités de genre. En 2021, ce projet a permis d'augmenter les revenus de 26 500 filles et d'éviter 2,4 millions de grossesses non désirées.

70. La pandémie a eu une incidence négative considérable sur les jeunes : a) interruption de leur éducation, de leur formation et de leur accès aux services, notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ; b) risque accru de perte d'emploi ; et c) plus grandes difficultés à trouver du travail, en particulier pour ceux qui entrent dans la vie active. Les répercussions de la pandémie sur la santé mentale sont particulièrement préoccupantes chez les adolescents et les jeunes. D'après une enquête menée dans 112 pays, un jeune sur quatre a le sentiment que la pandémie a eu une incidence sur son droit d'accès à l'information.

71. Le FNUAP a tiré plusieurs enseignements relatifs à l'autonomisation des jeunes. Les jeunes ont joué un rôle clé dans l'identification de solutions innovantes axées sur l'obtention de résultats. Le FNUAP a pris conscience des réalités suivantes :

- a) L'importance de mobiliser les jeunes dans le cadre des initiatives de communication des risques ainsi que dans la gestion de la désinformation en situation de crise ;
- b) La nécessité d'impliquer les jeunes dans les efforts visant à combler le fossé numérique ;
- c) L'importance d'encourager le dialogue intergénérationnel et de promouvoir l'équité entre les générations, tout en reconnaissant le rôle des jeunes en tant qu'acteurs de premier plan du militantisme climatique ;
- d) Le fait que l'implication des jeunes dans la collecte de données et la production de connaissances favorise la redevabilité tout en contribuant à l'autonomisation des jeunes ;
- e) Le fait que l'éducation complète à la sexualité peut constituer un puissant facteur de prévention primaire de la violence basée sur le genre ;
- f) L'importance de renforcer les partenariats avec les organisations dirigées par des jeunes.

72. L'évaluation conjointe des Nations Unies sur les jeunes a montré que les interventions axées sur l'éducation des jeunes quant à leurs droits fondamentaux sont plus efficaces lorsqu'elles visent également à défendre les droits fondamentaux des jeunes auprès des responsables politiques.

Résultat 3 : L'égalité des genres, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et les droits en matière de procréation sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.

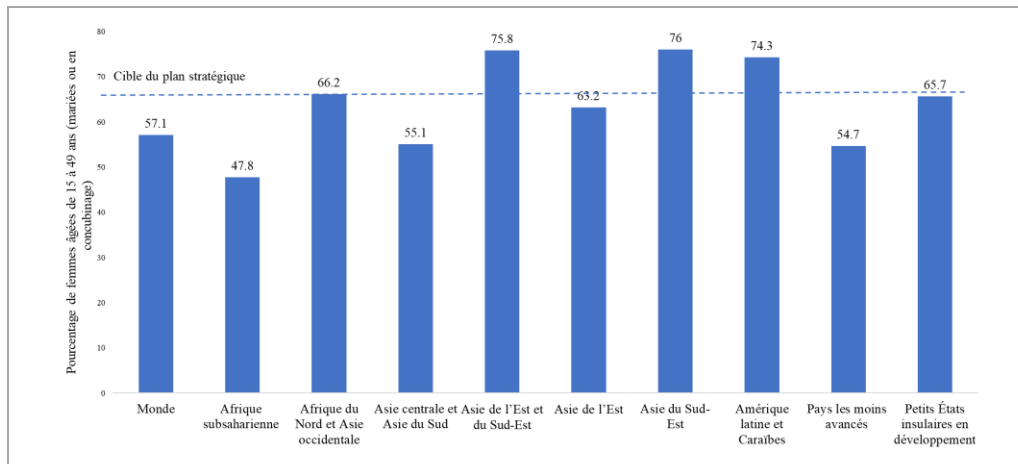
Le résultat 3 a contribué à la réalisation des objectifs de développement durable suivants :



73. En 2020, l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles ont continué à progresser. En 2021, toutes les cibles d'indicateurs de résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes avaient été atteintes à hauteur de 71 % en moyenne.

74. D'après les données de 64 pays, environ 57,1 % des femmes âgées de 15 à 49 ans prennent leurs propres décisions éclairées en matière de santé sexuelle et reproductive, ce qui se rapproche de l'objectif du plan stratégique (voir la figure 14). L'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes ont dépassé l'objectif fixé dans le plan stratégique.

Figure 14
Capacité des femmes à prendre des décisions en matière de santé sexuelle et reproductive



Source : Base de données du FNUAP, 2021

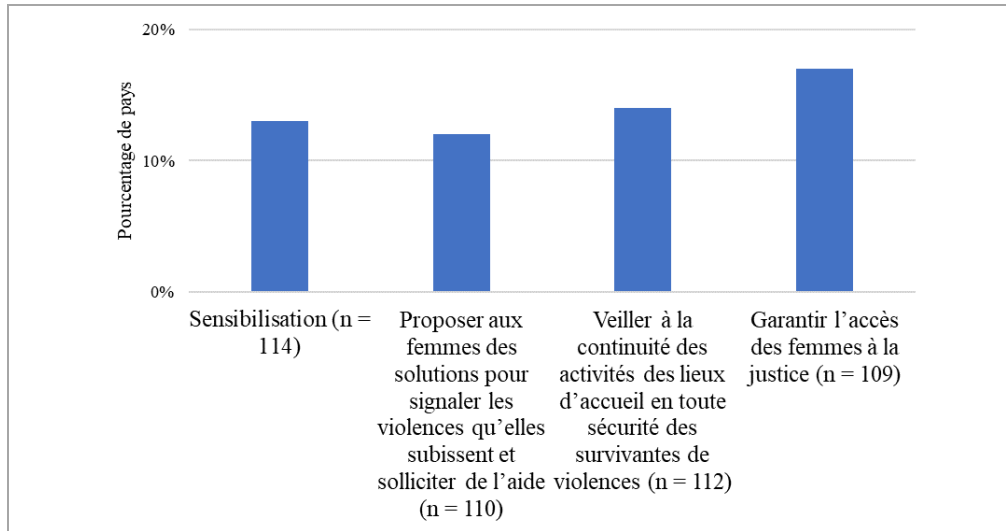
75. Actuellement, 73 % des pays du monde disposent de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins, aux informations et aux services de santé sexuelle et reproductive. Ces pays ont atteint la cible finale du plan stratégique à hauteur de 97 %. Pour les pays les moins avancés, à savoir principalement les pays de programme du FNUAP, ce pourcentage est de 71 %.

76. En 2021, 81 % des 194 pays s'étaient dotés de politiques multisectorielles visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Près de la moitié de ces pays disposaient d'une politique de santé nationale comportant un volet consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En 2020, 78 % des pays disposaient également d'un cadre juridique pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

77. Durant la période couverte par le plan stratégique, les pays ont accompli d'importants progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles. Au Libéria, par exemple, le pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences sexuelles de la part d'un partenaire intime a baissé, passant de 11 % en 2007 à 8 % en 2019-2020. Au Nigéria, l'implication des femmes dans la prise de décisions au sein du ménage concernant leur propre santé a augmenté, passant de 31 % en 2013 à 35 % en 2018.

78. Les progrès accomplis en matière de produits ont contribué à des avancées au niveau des résultats. Le FNUAP a pleinement atteint les produits relatifs aux normes sociales, à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes. En raison de perturbations liées à la pandémie de COVID-19, le FNUAP n'a que partiellement atteint le produit relatif aux politiques, aux aspects juridiques et à la redevabilité. D'après l'enquête relative à la COVID-19 menée par le FNUAP en 2021, ces perturbations ont principalement concerné l'accès des femmes à la justice (voir la figure 15).

Figure 15
Pourcentage de pays de programme qui ont signalé des perturbations des interventions de lutte contre la violence basée sur le genre durant la pandémie de COVID-19



n = nombre de pays

Source : Enquête du FNUAP relative à la COVID-19

Figure 16
Avancées majeures en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles dans les pays de programme du FNUAP en 2021



Accès aux services
 3,8 millions de femmes et de filles handicapées ayant subi des violences ont eu accès à des services essentiels



Handicap
 61 000 femmes et filles handicapées ayant subi des violences ont eu accès à des services essentiels

Mariage d'enfants
 7,6 millions de filles ont bénéficié, avec le soutien du FNUAP, de services de prévention et/ou de protection ainsi que de soins liés aux mariages forcés, aux mariages précoces et aux mariages d'enfants



Mutilations génitales féminines
 3,2 millions de femmes et de filles ont bénéficié de services de prévention et/ou de protection, ainsi que de soins liés à la mutilation génitale féminine

Normes sociales
 19 864 communautés ont développé des plateformes de plaidoyer, avec l'appui du FNUAP, en vue d'éliminer les normes socioculturelles et de genre discriminatoires



Hommes et garçons
 49 pays disposaient d'un mécanisme national visant à impliquer les garçons et les hommes dans la lutte pour l'égalité des genres et les droits en matière de reproduction

Droits en matière de reproduction
 84 pays disposaient de plateformes permettant de dialoguer autour des droits en matière de reproduction



Violence basée sur le genre
 45 % des pays en proie à une crise humanitaire étaient dotés d'un organe de coordination interorganisations fonctionnel en matière de violence basée sur le genre placé sous la houlette du FNUAP

Pratiques néfastes
 38 pays avaient chiffré les plans d'action nationaux visant à lutter contre les pratiques néfastes



Pratiques néfastes
 46 500 communautés ont fait des déclarations publiques appelant à l'élimination des pratiques néfastes

Plus de résultats sont disponibles à l'adresse : www.unfpa.org/fr/data/results

* Plafonné à 100 %

79. Plusieurs avancées au niveau des pays ont contribué à faire progresser l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles. Au Soudan, par exemple, le FNUAP a lancé dans l'État du Darfour du Nord sa première initiative de formation au code spécialement destinée aux femmes et aux filles (« Girls Who Code »). Les Philippines ont promulgué une nouvelle loi qui pénalise la pratique du mariage d'enfants.

80. Les partenariats ont également joué un rôle crucial dans la réalisation des produits :

- a) Le FNUAP continue d'agir en qualité d'organisme chef de file au sein du Comité permanent interorganisations dans le domaine de responsabilité relatif à la prévention et à la lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations de crise humanitaire ;
- b) En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP continue de mener le plus important programme international visant à accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines. À ce jour, 14 pays couverts par ce programme disposent de cadres juridiques et politiques interdisant les mutilations génitales féminines et ont déjà enregistré près de 1 700 sanctions juridiques et arrestations ;
- c) Le FNUAP continue d'être un partenaire actif de l'initiative Spotlight, qui vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les pratiques néfastes, dans 26 pays de programme ;
- d) Les efforts du FNUAP auprès des gouvernements de la Géorgie et de la République de Corée a contribué à une réduction de la pratique de sélection prénatale en fonction du genre, comme en témoigne la normalisation du ratio garçons-filles à la naissance dans ces deux pays. En Arménie et au Népal, le ratio garçons-filles à la naissance se rapproche du taux d'équilibre. Ce ratio s'est également amélioré dans certaines régions de l'Azerbaïdjan, de l'Inde et du Viet Nam, même s'il demeure élevé au niveau national ;
- e) Le FNUAP et l'UNICEF mettent conjointement en œuvre un programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. En 2021, dix des douze pays participants ont élaboré des plans d'action nationaux visant à mettre un terme au mariage d'enfants.
- f) Le FNUAP a contribué à l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Département de la communication globale des Nations Unies.

81. Plusieurs obstacles ont entravé l'obtention de résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles, notamment :

- a) Une détérioration générale de la santé mentale des populations due à la pandémie de COVID-19. Une enquête menée dans 58 pays a montré que plus de deux femmes sur cinq (soit 40 %) avaient vu leur état général de santé mentale et émotionnelle se détériorer durant la pandémie ;
- b) Une augmentation de la violence numérique, qui est par ailleurs devenue un phénomène répandu. Environ 85 % des femmes qui naviguent sur Internet déclarent en avoir déjà été victimes ou témoins ;
- c) Une tendance inquiétante à la médicalisation des mutilations génitales féminines, bien qu'il n'existe aucune justification médicale à cette pratique ;
- d) Un suivi insuffisant des ressources allouées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes : parmi les 69 pays de programme couverts par l'enquête de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), seuls 19 % disposaient d'un système de suivi des ressources publiques allouées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles.

82. L'intégrité corporelle est essentielle à la réalisation de l'égalité des genres. L'évaluation du soutien apporté en 2021 par le FNUAP en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes a montré que le Fonds avait encore renforcé ses politiques visant à intégrer les questions de genre dans ses programmes.

83. L'évaluation conjointe du programme conjoint du FNUAP et de l'UNICEF sur l'élimination des mutilations génitales féminines recommandait : a) d'accorder une place prioritaire à la lutte contre les pratiques néfastes dans la programmation humanitaire ; et b) de renforcer les liens entre les programmes conjoints, puisque ces pratiques ont toutes les mêmes causes profondes.

84. Le FNUAP a pris conscience de l'importance de renforcer ses partenariats avec les organisations dirigées par des femmes ou par des jeunes. En effet, ces organisations sont souvent celles qui interviennent en premier en situation de crise.

Résultat 4 : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde.

Le résultat 4 contribue aux objectifs de développement durable suivants :



85. Au début de l'année 2020, les données disponibles indiquent des progrès constants visant à représenter et prendre en compte l'ensemble de la population, partout dans le monde, en vue de favoriser le développement durable.

- a) 73,1 % de la population qui devait être recensée en 2020 l'était avant la fin de l'année, malgré les retards dus à la pandémie de COVID-19 ;
- b) 86,1 % des pays ont effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des dix dernières années ;
- c) 59,8 % des pays disposent de données relatives à l'enregistrement des naissances au moins complètes à 90 % pour la période 2015-2019 ;
- d) 61,6 % des pays disposent de données relatives à l'enregistrement des décès au moins complètes à 75 % ;
- e) 73,3 % des naissances des enfants de moins de cinq ans avaient été déclarées auprès de l'état civil, par âge.

86. En ce qui concerne le résultat 4, le FNUAP a contribué à certaines avancées à l'échelle des pays, dont voici quelques exemples :

- a) Durant la pandémie de COVID-19, le Kazakhstan a effectué un recensement de sa population à l'aide de tablettes tactiles, ce qui a réduit les coûts de main-d'œuvre et augmenté la fiabilité des données de recensement ;
- b) Le Panama a réalisé son recensement expérimental durant la pandémie de COVID-19, a approuvé l'allocation de ressources financières pour recenser l'ensemble de sa population en 2022 et a acheté des tablettes informatiques haute résolution en vue de ce recensement ;
- c) En 2021, le FNUAP a mis en œuvre des initiatives axées sur le vieillissement dans plus de trente pays.

Figure 17
Avancées majeures réalisées en 2021 dans les pays de programme du FNUAP en vue de représenter et de prendre en compte toutes les personnes, partout dans le monde, dans la quête du développement durable



87. Les initiatives mondiales et régionales du FNUAP ont joué un rôle crucial dans les efforts visant à représenter et prendre en compte l'ensemble de la population, partout dans le monde, dans la quête du développement durable. Le FNUAP a soutenu la 54^e session de la Commission de la population et du développement en adoptant une résolution par consensus sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable. Au cours de la période 2018-2021, le FNUAP a déployé l'initiative « kNowVAWdata » au-delà de la région de l'Asie et du Pacifique, afin de généraliser la disponibilité de données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes.

88. Le FNUAP dispose de 79 ensembles de données opérationnels communs de statistiques démographiques afin d'appuyer les activités de préparation et les interventions opérationnelles humanitaires à l'échelle du système des Nations Unies. Ces ensembles de données sont parmi les plus largement utilisés dans le cadre des échanges de données humanitaires au sein du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Au Honduras et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, une cartographie géospatiale des populations touchées a été utilisée pour concevoir des interventions humanitaires dans ces pays.

89. En 2021, le FNUAP a également mis en place un tableau de bord géospatial sur la violence au sein du couple. Le FNUAP a également mis au point un tableau de bord sur la vulnérabilité de la population à la pandémie de COVID-19 et un dispositif de suivi visant à évaluer l'incidence de la pandémie sur les activités de recensement.

90. Pour ce qui est de représenter et prendre en compte toutes les personnes, partout dans le monde, le FNUAP a tiré les enseignements suivants :

- a) Les investissements en faveur des données et de l'innovation sont essentiels pour faire face aux crises et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;
- b) L'évaluation des activités statistiques menées à travers le monde indique le besoin urgent d'investir dans les innovations en matière de données ;
- c) Une dépendance excessive à l'égard des données « lentes », à savoir des informations qui sont rarement recueillies, entrave les résultats en temps réel ;
- d) L'adoption en matière de vieillissement de la population d'une approche axée sur le cycle de vie, fondée sur l'égalité des genres et les droits fondamentaux, est essentielle.

91. La pandémie de COVID-19 a représenté un défi majeur pour le recensement et la prise en compte de toutes les personnes, partout dans le monde. En effet, la pandémie a perturbé les opérations de routine des systèmes mondiaux de statistiques et de données : 65 % des sièges des bureaux de statistiques à travers le monde ont totalement ou partiellement fermé, et 96 % ont totalement ou partiellement interrompu leurs activités de collecte de données en face à face, ce qui a limité la capacité des bureaux nationaux de statistiques à communiquer les données nécessaires au suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

92. Certains pays ont lancé des politiques pronatalistes pour tenter d'inverser diverses tendances préoccupantes, telles que des taux de fécondité faibles ou en baisse, une accélération du vieillissement de la population ou encore une diminution du nombre d'habitants. Ces politiques ont parfois suscité une opposition à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD.

Avancées en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles

93. Les progrès accomplis en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles ont aidé le FNUAP à obtenir des résultats en matière de développement en 2018-2021. Le FNUAP a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne les quatre produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles. Entre 2017 et 2021, le nombre de programmes de pays jugés « satisfaisants » a augmenté, passant de 87 % à 90 %.

94. La métasynthèse des évaluations des pays de programme du FNUAP conduite entre 2018 et 2021 a révélé que :

- a) Toutes les interventions du FNUAP au niveau des pays étaient alignées sur différents cadres et programmes, tels que les cadres de développement nationaux ou les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- b) L'approche du FNUAP en matière de renforcement des capacités des institutions nationales a été essentielle pour garantir un impact durable ;
- c) Le FNUAP est considéré comme entretenant des partenariats solides aussi bien avec les détenteurs d'obligations qu'avec les détenteurs de droits ;
- d) Le FNUAP est perçu comme un membre utile, actif, visible et précieux des équipes de pays des Nations Unies.

95. Les programmes du FNUAP aux niveaux mondial, régional et national ont obtenu de bons résultats et ont contribué à la réalisation des engagements du plan stratégique. En 2021, le FNUAP a atteint 85 % des cibles de ses programmes régionaux et 79 % des objectifs de son programme mondial (voir annexe 3).

96. Entre 2019 et 2021, le FNUAP a réalisé des gains d'efficience opérationnelle d'une valeur de 24,2 millions de dollars. De ce montant, 19,5 millions de dollars provenaient d'initiatives propres au FNUAP et 4,7 millions

provenaient d'initiatives bilatérales menées en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies. L'encadré 3 ci-après indique les principaux gains d'efficacité réalisés par le Fonds en 2018-2021.

Encadré 3

Principaux gains d'efficacité réalisés par le FNUAP en 2020

Déploiement rapide de renforts

La proportion de situations d'urgence humanitaire de niveaux 1 et 2 dans lesquelles le déploiement de renforts a été réalisé à temps est passée de 33 % en 2017 à 96 % en 2021.

Économies réalisées grâce aux contraceptifs génériques

Les économies réalisées grâce à l'achat de contraceptifs génériques ont augmenté en 2021, atteignant 4,8 millions de dollars.

Application de mesures de préparation minimum

Le nombre de bureaux de pays du FNUAP appliquant les mesures de préparation minimum du Fonds a pratiquement doublé entre 2018 et 2021.

Taux d'exécution des accords conclus avec des donateurs non traditionnels

Le taux d'exécution financière des accords conclus avec des donateurs non traditionnels est passé de 76 % en 2018 à 84 % en 2021.

Transferts de fonds aux partenaires d'exécution

Plus de 80 % des transferts de fonds réalisés au bénéfice de partenaires entre 2019 et 2021 ont été décaissés dans un délai de 15 jours ouvrés, contre 68 % en 2017-2018.

Prévention du gaspillage et des pertes

Grâce à son processus d'assurance au dernier kilomètre, le FNUAP a évité des gaspillages et des pertes de l'ordre de 3,4 millions de dollars en matière de gestion des produits de santé reproductive fournis aux partenaires en 2021.

97. Les transformations opérées par le FNUAP en matière de gestion du changement sur la période 2018-2021 l'ont aidé à devenir une organisation plus réactive, intégrée et axée sur les résultats. Le FNUAP est désormais plus efficace et plus à même de s'acquitter de son mandat. Les transformations opérées en matière de gestion du changement ont été les suivantes :

- a) La révision de l'architecture des affaires intergouvernementales du FNUAP ;
- b) La mise en place d'un bureau humanitaire dédié ;
- c) Le renforcement de l'architecture des bureaux de liaison du FNUAP ;
- d) La création d'une nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- e) Le lancement d'une initiative de culture organisationnelle visant à introduire au sein du FNUAP les valeurs et le comportement nécessaires à l'obtention des trois résultats transformateurs.

98. Les évaluations des programmes de pays menées entre 2018 et 2021 ont révélé que la majorité d'entre eux avaient été efficaces, et que tous étaient adaptés au contexte de chaque pays ainsi qu'à la cible stratégique du FNUAP. En 2021, 77 % des programmes de pays du FNUAP intégraient la question du handicap dans leurs interventions, dépassant ainsi l'objectif de 75 % fixé dans le plan stratégique. Par ailleurs, en 2021, le FNUAP avait mis en œuvre 89 % des recommandations formulées dans les évaluations.

99. La promotion d'une « culture axée sur les résultats » a contribué aux performances globales du FNUAP. Au cours de la période 2018-2021, le FNUAP a conduit sa première évaluation du développement de la gestion axée sur les résultats. En 2021, le FNUAP avait mis en œuvre 95 % des mesures de suivi des recommandations de l'évaluation,

dépassant ainsi l'objectif de 88 % fixé dans le plan stratégique. Le FNUAP a également mis à l'essai une certification institutionnelle en matière de gestion axée sur les résultats, afin de récompenser les bureaux de pays qui ont renforcé leurs capacités en la matière. Près de 50 % des pays de programme du FNUAP ont eu recours à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans le cadre de leurs stratégies pour atteindre des résultats.

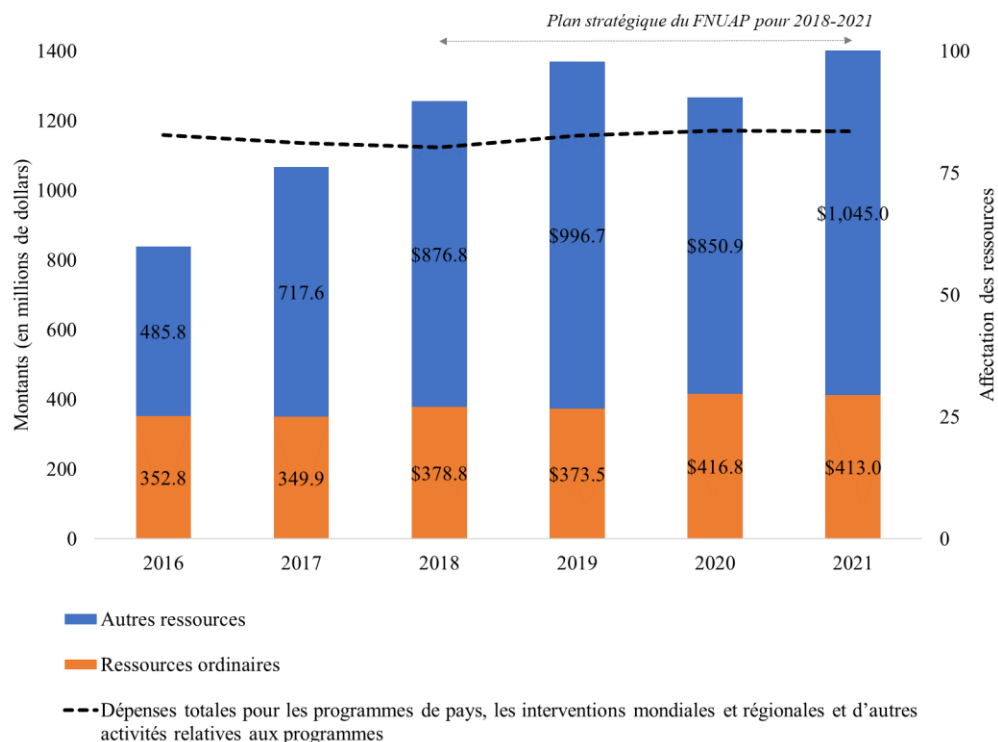
100. En 2021, le FNUAP a mis au point un cadre de gestion adaptative destiné à institutionnaliser la réactivité et l'adaptation au sein de l'organisation. En 2021, le FNUAP a également mis sur pied un plan opérationnel visant à « ne laisser personne de côté » et a introduit un indicateur mesurant le degré de priorité accordé à l'objectif de « ne laisser personne de côté » dans le cadre de ses projets et de ses programmes.

101. En 2021, le FNUAP a mis en place au sein du Bureau de la Directrice exécutive une unité d'innovation chargée de faciliter l'intégration et l'institutionnalisation de l'innovation dans l'ensemble de l'organisation. Le FNUAP a renforcé son architecture et ses dispositifs de renforcement des capacités en matière d'innovation, ainsi que sa culture de l'innovation et ses financements innovants. Le FNUAP a également lancé plusieurs initiatives axées sur l'innovation, parmi lesquelles le Fonds du FNUAP pour l'accélération de l'innovation et le Prix de l'innovation. Le pourcentage de bureaux du FNUAP qui ont mis à l'essai ou déployé à grande échelle des initiatives axées sur l'innovation est passé de 45 % en 2017 à 68 % en 2021.

102. Le FNUAP a maintenu une bonne santé financière au cours de la période 2018-2021. Les recettes du FNUAP ont franchi le seuil d'un milliard de dollars pour la cinquième année consécutive, dépassant ainsi les objectifs du plan stratégique. Les ressources ordinaires se sont établies à 1 581 millions de dollars sur la période 2018-2021, en légère hausse par rapport au montant de 1 578 millions de dollars enregistré sur la période 2014-2017. Les ressources de cofinancement ont augmenté de 64 % sur la période 2018-2021 par rapport à la période précédente (2014-2017).

103. Le FNUAP a reçu un montant record de 350 millions de dollars de financements humanitaires en 2021, ce qui représente environ un tiers des ressources de cofinancement totales. En 2020 et 2021, le FNUAP a alloué 38 % de ses financements humanitaires à des organisations dirigées par des femmes.

Figure 18
Recettes des contributions et dépenses totales pour les programmes de pays, les interventions mondiales et régionales, ainsi que d'autres activités relatives aux programmes sur la période 2016-2021



104. Le FNUAP a reçu un montant plus élevé de contributions provenant de transferts interorganisations des Nations Unies, puisque ce montant est passé de 494,6 millions de dollars en 2014-2017 à 944,9 millions de dollars en 2018-2021, ce qui représente une augmentation de 91 %. Les contributions du secteur privé ont également augmenté, passant de 56 millions de dollars en 2014-2017 à 140 millions de dollars en 2018-2021. Le nombre d'accords pluriannuels a lui aussi augmenté, passant de 6 en 2016 à 18 en 2021.

105. Le FNUAP a continué de se positionner comme une organisation de terrain. Au cours de la période 2018-2021, le FNUAP a en effet dépensé près de 89 % de ses ressources sur le terrain. Le FNUAP a augmenté son fonds d'urgence d'environ 64 % par an entre 2018 et 2021. Entre 2018 et 2021, le FNUAP a également augmenté ses ressources allouées aux fonctions d'audit et d'investigation, par rapport à la période précédente (2014-2017).

106. Sur la période 2018-2021, le FNUAP a lancé un programme de dons individuels qui a permis de collecter près de 5 millions de dollars entre 2019 et 2021.

107. En 2021, le FNUAP a reçu de la part du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies une opinion sans réserve au titre de l'année 2020. Le taux d'application des recommandations des audits internes antérieurs à 2021 était de 96 %.

108. Le FNUAP est convaincu de l'efficacité de ses mesures de lutte contre la fraude en 2021, à la lumière des résultats de ses dispositifs de gestion des risques institutionnels et d'auto-évaluation des mesures de contrôle. Ces processus s'appuient sur des contrôles renforcés de « deuxième ligne de défense », notamment en ce qui concerne les transferts de fonds aux partenaires d'exécution ainsi que la qualité de l'approvisionnement « au dernier kilomètre ». Le FNUAP a continué d'appliquer des mesures d'atténuation supplémentaires afin de faire face aux nouveaux risques

entraînés par la pandémie. Une nouvelle politique de gestion des risques, publiée en 2022, met l'accent sur la prévention de la fraude et sur les mesures de détection.

109. En matière de ressources humaines, le FNUAP a réalisé d'importants progrès sur la période 2018-2021 :

- a) Le personnel du FNUAP est composé à 51,4 % de femmes et à 48,6 % d'hommes ;
- b) Le FNUAP s'est engagé à appliquer une politique de « tolérance zéro » en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels ;
- c) Organisation antiraciste, le FNUAP continue de mener des activités de sensibilisation et de promotion de l'inclusion et de la diversité sur le lieu de travail ;
- d) Le FNUAP continue de fournir un soutien psychosocial à ses employés et de favoriser la santé mentale et le bien-être de son personnel, conformément à la stratégie des Nations Unies relative à la santé mentale ;
- e) À ce jour, 82 % des employés du FNUAP occupant des postes de direction ont obtenu leur certification en matière de gestion dans les douze mois suivant leur prise de fonctions.

110. D'après les résultats de l'enquête de 2021 menée auprès du personnel, le FNUAP reste une organisation où l'on est fier de travailler. Le FNUAP prévoit de lancer en 2022 une stratégie de valorisation du personnel.

111. Le FNUAP s'efforce toujours de réduire au maximum son empreinte environnementale. Au cours de la période 2018-2021, le FNUAP a réduit de 56 % ses émissions de gaz à effet de serre par tête. Le FNUAP a également lancé plusieurs initiatives politiques relatives aux changements climatiques :

- a) Mise en place de normes sociales et environnementales dans le cadre des programmes ;
- b) Rédaction d'une nouvelle stratégie climatique à l'échelle de l'organisation et attention accrue accordée aux changements climatiques dans le nouveau plan stratégique ;
- c) Lancement d'une stratégie d'efficacité environnementale.

112. Sur la période 2018-2021, le FNUAP a nettement contribué aux résultats, à la coordination et à la cohérence du système des Nations Unies. La métasynthèse des évaluations des programmes de pays du FNUAP a montré que le FNUAP avait conservé de solides relations de travail avec les autres entités des Nations Unies.

113. En collaboration avec ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF, le FNUAP a élaboré une politique commune complète de recouvrement des coûts, approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2020/12. Cette nouvelle politique a été utilisée lors de la préparation du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025, lequel a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2021/18.

Encadré 4

Contribution du FNUAP à l'harmonisation des pratiques opérationnelles et aux résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies

1. Le FNUAP a doublé sa contribution financière au système des coordonnateurs résidents.
2. En 2021, plus de 93 % de ses bureaux de pays ont participé à 397 programmes conjoints.
3. Actuellement, 72 % des bureaux du FNUAP partagent des locaux avec d'autres organismes des Nations Unies.
4. En 2021, le FNUAP a poursuivi l'intégration de ses processus de gestion des partenariats dans le portail des partenaires des Nations Unies, tout en développant de nouvelles fonctionnalités partagées en matière de gestion des risques et des capacités, ainsi qu'en matière d'évaluation de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.
5. Quelque 82 pays disposent de stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, lesquelles permettent de réaliser des gains d'efficacité d'environ 2,2 millions de dollars par an.
6. En 2021, plus de 82 % des bureaux de pays du FNUAP ont mené des évaluations conjointes des risques.
7. Le FNUAP a initié en 2021 une mise à jour de l'évaluation

harmonisée des capacités de ses partenaires d'exécution et a augmenté le nombre d'organisations des Nations Unies participantes, qui sont passées de trois à six.

8. La proportion de sièges de président ou de coprésident de groupe des résultats occupés par des représentants du FNUAP au sein des équipes de pays des Nations Unies a doublé au cours de la période 2018-2021.
9. En 2021, le FNUAP a réalisé 30 audits conjoints de ses partenaires d'exécution, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies.

IV. Le nouveau plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025

114. En 2021, le FNUAP a élaboré son nouveau plan stratégique pour la période 2022-2025. Celui-ci intègre les enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent plan stratégique (2018-2021). Ce nouveau plan stratégique sera le deuxième de trois plans stratégiques successifs visant à réaliser, à l'horizon 2030, les trois résultats transformateurs escomptés. Le plan stratégique pour 2022-2025 vise à accélérer la réalisation de ces résultats transformateurs.
